

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING
**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

VERGADERING VAN MAANDAG 18 OKTOBER 2021

RÉUNION DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.

[105]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME INGRID PARMENTIER

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "l'aménagement du territoire et l'urbanisme comme outils de prévention des inondations".

[107]

Mme la présidente.- Le secrétaire d'État Pascal Smet répondra à la demande d'explications.

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- À la suite des terribles inondations qui ont eu lieu en Wallonie cet été, nous avons été frappés par des scènes de désespoir et de destruction inédites dans notre pays.

Lors de ces événements, la Région bruxelloise a heureusement été en grande partie épargnée, notamment parce que la Senne et le canal ont joué leur rôle de gigantesques bassins d'orage, et surtout parce que les précipitations les plus fortes ne sont pas tombées chez nous. Nous avons eu de la chance, mais ne négligeons pas cet avertissement.

Les nombreuses vallées bruxelloises sont déjà sujettes, pour certaines, à des inondations récurrentes. Notre territoire a été complètement transformé au cours du temps, des ruisseaux et rivières enterrés et leur cours dévié. Une grande partie des zones inondables des vallées originelles a été imperméabilisée, ce qui ne leur permet plus de remplir le rôle de tampon en cas de forte pluie. L'imperméabilisation des sols bruxellois est passée de 26 % en 1955 à 47 % en 2006, et la situation ne s'est certainement pas améliorée depuis. Nous ne pouvons évidemment pas continuer de la sorte.

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement s'est engagé à appliquer autant que possible le concept de gestion intégrée des eaux pluviales. Des aménagements sont mis en place afin d'infiltrer les eaux de pluie et d'éviter ou retarder leur arrivée dans les égouts. Des jardins de pluie et des noues sont créés, des revêtements de sol perméables ou semi-perméables sont utilisés, des cours d'eau sont remis à ciel ouvert, etc. Le chantier est énorme.

[109]

L'intégration du risque d'inondation s'impose également de plus en plus dans les nouveaux projets urbanistiques. Ainsi, pour tenir compte du risque d'inondation, les rez-de-chaussée sont surélevés, les espaces verts sont drainants et ont une fonction de rétention et d'absorption des eaux, etc.

Si nous voulons être réellement ambitieux et efficaces, à la fois dans la prévention des inondations et dans l'adaptation de notre environnement et de nos constructions aux risques d'inondation, il convient de revoir nos outils réglementaires d'aménagement du territoire. Et cela tombe très bien, puisque vous avez décidé de retarder la publication du nouveau règlement régional d'urbanisme (RRU) pour en faire un document encore plus ambitieux et que la révision du plan régional d'affectation du sol (PRAS) est en cours également.

Les changements climatiques font augmenter la probabilité d'événements météorologiques extrêmes, comme les pluies intenses et les sécheresses. Il nous faut donc anticiper : nous ne pouvons plus faire de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme "comme avant". Notre responsabilité est grande, puisque c'est dès aujourd'hui qu'il faut agir pour adapter notre ville-région à ces nouvelles conditions.

De quelle manière le risque d'inondation est-il pris en considération par urban.brussels dans l'analyse des nouveaux projets de lotissement et de construction ? Urban.brussels peut-elle refuser des constructions dans des zones d'aléa d'inondation élevé ? Existe-t-il une restriction au type de construction acceptable en zone inondable ? Par exemple, la construction de caves et garages souterrains est-elle autorisée ?

Le rapport d'incidences de la proposition de RRU modifié, mise à l'enquête publique en 2020, pointe que celle-ci n'est pas suffisante pour limiter la construction en zone inondable, via notamment l'intégration dans la réglementation urbanistique de prescriptions qui limitent et encadrent la construction en zone inondable d'infrastructures et de bâtiments. Travaillez-vous à l'intégration de cette problématique dans la nouvelle version du RRU ?

En Wallonie, la carte de l'aléa d'inondation est un outil de référence législatif. En Région bruxelloise, les cartes d'aléa et de risque d'inondation et de débordement n'ont qu'une valeur indicative. Étudiez-vous la possibilité de leur donner une valeur légale et d'y faire référence dans le RRU et le PRAS ?

Comment le respect des conditions liées à l'imperméabilisation des sols et au maintien des espaces verts de pleine terre dans les permis octroyés est-il contrôlé ? Qui effectue ces contrôles ? Sont-ils systématiques et aléatoires ou ont-ils lieu uniquement en cas de plainte ?

[111]

De quels moyens dispose la Région pour étudier l'évolution de l'imperméabilisation des sols ? Avez-vous des chiffres plus récents que ceux de 2006 ? Les réflexions en cours sur la réforme du PRAS prévoient-elles de donner une base légale aux maillages vert et bleu dans les affectations des terrains qui en font partie ? Tant dans le titre I que dans le titre VI du RRU, il serait sans doute possible d'introduire une politique de débétonisation et de déminéralisation des espaces qui sont imperméabilisés alors que leur usage ne le nécessite pas. La déminéralisation des espaces privés et publics fait-elle partie des objectifs des travaux en cours sur le RRU ?

[113]

Mme Véronique Jamouille (PS).- Nous avons tous été choqués par ce qu'il s'est passé dans les régions de Verviers, Namur et Liège. Or Bruxelles partage avec Namur et Verviers des similarités, avec ses fondations médiévales et sa situation en bord de cours d'eau. Les quartiers historiques de ces villes se trouvent en zones inondables.

La carte d'aléa d'inondation 2019, publiée sur le site de Bruxelles Environnement et dont a parlé Mme Parmentier, nous donne une idée assez précise des zones inondables selon le degré de risque établi en fonction des inondations observées.

La zone d'aléa faible a une définition qui renvoie à un potentiel d'inondation observé une fois sur 100 ans et recouvre une très vaste zone de Bruxelles. Dans cette zone d'aléa faible, les inondations sont considérées comme exceptionnelles de par leur ampleur. Ce caractère exceptionnel ne le sera peut-être plus demain, selon les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui prévoit qu'avec le réchauffement climatique, il y aura des précipitations extrêmes et des inondations associées beaucoup plus fréquentes et violentes.

Cette carte n'a pas de valeur réglementaire, mais bien une portée indicative. Cet outil d'aide à la décision a servi de base de travail pour l'élaboration du plan de gestion de l'eau 2016-2021, en vertu de la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Les outils de travail et de planification de la Région sont certes à jour au regard des exigences de ladite directive. Toutefois, la possibilité d'adapter le droit de l'urbanisme au service de la prévention des inondations et des autres défis climatiques doit être sérieusement envisagée.

[115]

Pour mon groupe et moi-même, il s'agit d'un sujet très important qui nécessite des travaux à long terme, tant de la part du gouvernement que des administrations. Nous pensons que cette réflexion doit être menée de manière transversale sur le terrain de l'urbanisme. À ce sujet, j'aimerais rejoindre les questions posées par Mme Parmentier et vous demander si une réflexion globale visant à faire évoluer les outils de prévention des inondations est en cours au sein de votre administration.

Je pense également que cette réflexion doit être intégrée dans la politique de l'eau, en particulier pour les infrastructures lourdes, qui sont la colonne vertébrale de la prévention. Nous disposons d'un ensemble de bassins d'orage et une politique ambitieuse de remise en état du réseau d'égouts est prévue, mais il est possible d'aller plus loin au regard de l'ampleur du défi.

Qu'en est-il de la collaboration en matière d'urbanisme avec le ministre chargé de la politique de l'eau ?

[117]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Au début de ce mois, le groupe cdH a déposé une proposition de résolution demandant l'élaboration d'un texte innovant régissant l'aménagement du territoire de la Région. Ce texte prendrait en considération les préoccupations environnementales actuelles au même niveau que les préoccupations urbanistiques. Au regard de la question posée aujourd'hui par un membre de la majorité, j'espère que notre proposition de résolution pourra rapidement être examinée en commission et faire l'objet d'un débat riche et constructif entre la majorité et l'opposition.

À la suite des inondations tragiques qui ont touché la Belgique cet été, et conscient que ces épisodes vont se multiplier à l'avenir en raison du changement climatique, le gouvernement a-t-il déjà prévu de revoir l'ensemble de sa législation relative à l'aménagement du territoire en vue de tenir compte davantage de la question environnementale ?

À défaut de déjà travailler sur ces nouveaux outils, ou en attendant l'adoption de ceux-ci, le gouvernement prendra-t-il davantage en considération la question des inondations dans son jugement du bon aménagement des lieux lors de la délivrance d'un contrat ?

Des riverains m'ont rapporté un cas très précis à Auderghem, que je voudrais partager avec vous. Dans une zone inondable aux aléas très variés et élevés, un projet doublant le taux d'imperméabilisation du sol et

prévoyant de creuser dans la nappe phréatique sur 700 m² ne semblait pas poser de problème au gouvernement en 2020. Vous le justifiiez ainsi : le règlement régional d'urbanisme ne prévoit pas de disposition relative à l'écoulement de la nappe phréatique. À la suite des inondations de cet été, auriez-vous aujourd'hui encore sur ce projet le même raisonnement étriqué, contraire au bon aménagement des lieux et aux objectifs de développement durable inscrits à l'article 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire ?

[119]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je rejoins ce qui a été dit par les précédents intervenants : comparativement à la Wallonie, Bruxelles a eu de la chance puisqu'elle a été relativement épargnée par les inondations, mais il est clair que nous aurions pu, nous aussi, être confrontés à de gros problèmes.

Une réflexion sur une ville résiliente s'impose au sein du parlement et sur le terrain pour avancer sur ce sujet. La question de la perméabilité, de la surface perméable et de la surface imperméable, est centrale dans ce débat. Comme l'a très bien rappelé ma collègue, Mme Parmentier, la Région bruxelloise a été complètement bétonnée depuis les années 70, ce dont nous payons aujourd'hui les conséquences.

Ainsi, les supermarchés possèdent de grands parkings asphaltés qui représentent des surfaces totalement imperméabilisées. Qui plus est, les grandes surfaces imperméables sollicitent davantage l'infrastructure liée à l'eau, puisque que la pluie y ruisselle et tombe dans les égouts, ce qui impose la construction de bassins d'orage etc.

Il faut également constater que nous ne sommes pas tous égaux face à cette perméabilité ou imperméabilité. Alors que certaines personnes ou structures - telles que les supermarchés - disposent de grandes surfaces imperméables et utilisent proportionnellement beaucoup plus les infrastructures des eaux, chaque citoyen paye le même montant pour l'utilisation de cette infrastructure dans sa facture d'eau.

Une réflexion sur une révision de la fiscalité est-elle en cours, qui mettrait celle-ci au service du développement territorial ? Ne pourrait-on envisager une fiscalité liée à la perméabilité des surfaces ?

Bien que cela touche à d'autres compétences que les vôtres, cette réflexion pourrait être entamée au niveau du développement territorial, en examinant comment inciter les entreprises, les particuliers et les pouvoirs publics à réfléchir à une désimpermeabilisation des sols qu'ils occupent.

[121]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Dit blijft een van de belangrijkste thema's in een stadsgewest met zoveel verharding. Ik zie heel veel opportuniteiten in de nieuwe Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV). In het minder ambitieuze plan dat u hebt afgewezen, stond er nog geen hoofdstuk over het overstromingsgebied. Ondertussen weten we allemaal dat de kaart van het overstromingsgebied niet aangeeft waar het juist risicovol is, omdat er al waterbekkens zijn. 'Broekzele' heeft er gezorgd dat men daar al veel vroeger mee bezig was. In gebieden waar er weinig overstromingen zijn, wordt er toch nog ondergronds en vrij diep gebouwd. Dat er daarbij wordt geraakt aan het grondwater, is een heel groot probleem dat niet genegeerd kan worden.

Ik heb een bijkomende vraag op basis van een initiatief in Gent. Denkt u erover om in de vergunningen de vraag op te nemen om voor het aantal vierkante meter dat er zou worden verhard, evenveel vierkante meter van de eigen terreinen te ontharden? Kan die regel eventueel in de GSV worden opgenomen? Zulke initiatieven lijken me interessant om mee te nemen in de globale denkoefening.

[123]

Ontharden en esthetiek hoeven geen tegenstelling te vormen. In Brussel moeten we natuurlijk rekening houden met erfgoedfactoren, maar ziet u op dat vlak mogelijkheden? De klimaatcrisis dwingt ons immers om erg ambitieus uit de hoek te komen.

[125]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Cette question prend tout son sens aujourd'hui, à l'aune de ce nous avons découvert il y a quelques semaines à peine, avec des images assez traumatisantes.

En 2006, l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (Igeat) transmettait au gouvernement bruxellois une étude sur l'imperméabilisation des sols en Région bruxelloise, reprenant des mesures urbanistiques à envisager pour corriger la situation. Cette étude fait suite à d'autres études datant de 1993, 1985, 1970 et 1955, qui mentionnaient la possibilité de mettre en évidence des zones présentant des similitudes d'un point de vue événementiel.

Dans ses conclusions, l'étude de l'Igeat reprend une série de propositions pour maintenir une évacuation naturelle des eaux dans différents cas de figure et une série de réflexions à mener en cas de délivrance de permis d'urbanisme. Elle mentionne également diverses mesures incitatives à destination tant du secteur public que du secteur privé, ainsi que d'autres mesures à mettre en œuvre en matière d'aménagement de l'espace public.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et être beaucoup plus ambitieux, notamment au niveau de la fiscalité. Il faut mettre en place une fiscalité incitative, encourageante, afin que les citoyens comprennent les bons gestes à adopter, notamment lors de la demande d'un permis d'urbanisme. Actuellement, la personne désireuse d'introduire une demande de permis d'urbanisme ne bénéficie d'aucun encouragement sur le plan fiscal. Avec des incitants minimes, nous pourrions déjà faire beaucoup. Si nous ne passons pas par là, nous passerons à côté de l'enjeu.

[127]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Pour les permis nécessitant une évaluation des incidences - qu'il s'agisse d'une étude ou d'un rapport -, les incidences du projet sur le sol, le sous-sol, les eaux souterraines, pluviales et de surface sont évaluées.

Un rapport d'incidences doit comporter des informations sur le type de sol à l'endroit du projet (stabilité, capacité d'infiltration, etc.), les caractéristiques de la nappe phréatique (sens d'écoulement, profondeur, homogénéité), le taux d'imperméabilisation, et évaluer, selon les caractéristiques du projet, les éventuels risques d'effet de barrage pouvant augmenter le risque d'infiltration en amont, de modification des infiltrations, de remontée de nappe, etc. À la suite de ce rapport d'incidences, urban.brussels décide si le permis peut être accordé en l'état ou avec conditions.

Dans les études d'incidences, l'évaluation des incidences dans ces domaines est également prévue et généralement approfondie et, à la différence des rapports d'incidences, le chargé d'étude doit aboutir à des recommandations si un problème est relevé lors de l'analyse. La plupart des études d'incidences mènent à des recommandations relativement poussées quant à la gestion intégrée des eaux pluviales, ce qui peut aider à limiter l'accroissement du risque d'inondation.

Concernant la restriction de constructions en zone à aléa d'inondation élevé, il n'y a pas de systématisme, mais une évaluation au cas par cas selon le rapport ou l'étude d'incidences. Dans la pratique également, pour les immeubles situés dans des zones d'aléa d'inondation élevé, l'administration est attentive à l'affectation dans les sous-sols potentiellement inondables. Il n'est pas rare de refuser des pièces habitables de duplex en sous-sol, malgré les hauteurs sous-plafond et conditions d'éclairage suffisantes.

Pour ce qui est de la construction de sous-sols dans les nouvelles constructions, des techniques telles que les drains, également préconisées et acceptées par Bruxelles Environnement dans le cadre de la délivrance des permis d'environnement, permettent de construire des sous-sols même avec des nappes affleurantes.

[129]

Afin de transposer la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, le gouvernement a adopté l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2010 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

C'est dans ce cadre, et sous la direction de Bruxelles Environnement, que les cartes des aléas et risques d'inondation ont été créées. Leur objectif est de permettre de repérer les zones sensibles aux inondations afin de déterminer les actions de prévention et de protection à mettre en œuvre pour réduire à la fois la fréquence et les conséquences des inondations.

L'axe 5 du plan de gestion de l'eau 2016-2021 (PGE) vise à prévenir et gérer les inondations, tandis que l'objectif stratégique 2 de cet axe, "Diminuer l'impact et les dégâts en cas d'inondation (prévention)", concerne directement les constructions en zone inondable.

Bien que le renvoi explicite aux cartes des zones inondables n'ait pas été prévu dans le projet de règlement régional d'urbanisme (RRU) adopté en première lecture en 2019 – l'absence de consécration réglementaire des cartes dans le RRU ne signifie pas que les agents traitant des demandes de permis ne puissent pas s'y référer pour octroyer ou refuser une autorisation -, ce projet reflète une première tentative d'intégrer la composante de l'eau dans la réglementation urbanistique.

En effet, parallèlement à l'objectif expressément énoncé de gestion intégrée des eaux pluviales afin de lutter contre les inondations, les titres 1 et 6 du projet - relatifs respectivement aux constructions et leurs abords d'une part, et à l'espace public d'autre part - prévoient des dispositions en la matière. Ces dispositions tendent à répondre à deux mesures concrètes préconisées à l'axe 5 du PGE, soit la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation et le maintien de zones non constructibles le long des cours d'eau.

Plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte lorsqu'il a été décidé de retravailler le RRU dans son intégralité. Outre les enjeux portés par la nouvelle déclaration de politique régionale, ainsi que la nécessaire prise en considération de la récente crise sanitaire, il s'agit de répondre aux réactions suscitées par le premier projet pendant l'enquête publique, en apportant toutes les modifications substantielles qui s'imposent. Il va de soi que cet aspect fait partie du travail de la commission d'avis du RRU et que cette question des zones inondables occupera une place importante dans le RRU en préparation.

[131]

La cellule des infractions et sanctions administratives, au sein de la direction des affaires juridiques d'urban.brussels, est chargée de poursuivre les infractions constatées au niveau communal. Depuis la création de cette cellule en 2014, un peu plus de 150 procès-verbaux - sur les 2.500 communiqués en tout -

concernaient des infractions constatées dans la zone de recul ou la zone de cours et jardins. Il s'agit, dans la très grande majorité des cas (90 %), de travaux ayant rendus imperméables des zones, et ce sans autorisation.

Hormis des contrôles ciblés et ponctuels concernant l'aménagement de la zone de recul, ces infractions sont le plus souvent constatées sur la base d'une plainte, a fortiori lorsque les faits ont été commis dans la zone de cours et jardins car ils sont, par définition, peu visibles. Il en découle que, pour le moment, peu de contrôles réalisés spontanément visent la question de l'imperméabilisation des sols, comme vous le savez.

Urban.brussels n'est pas en mesure de répondre à la question sur l'évolution de l'imperméabilisation, mais le chargé d'études désigné en vue de la confection du nouveau RRU devra également fournir les chiffres les plus récents afin de réaliser un diagnostic clair, ce qui se fera sous cette législature.

En ce qui concerne le plan régional d'affectation du sol (PRAS), je répons ici au nom de mon collègue M. Vervoort :

- à titre d'information en ce qui concerne l'eau, je vous renvoie à la prescription générale 0.4 ;
- les informations relatives au maillage vert sont déjà inscrites dans la prescription générale 0.2 du PRAS actuel.

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement a déclaré, entre autres, que conformément aux ambitions du plan régional de développement durable, il modifiera le PRAS afin de préserver des sites de haute valeur biologique qui concourent spécifiquement au maillage vert.

Perspective.brussels a été mandaté par le gouvernement pour mettre en œuvre cette modification du PRAS. Dans ce cadre, pour chaque thématique, et notamment pour les maillages vert et bleu, la méthodologie suivante est envisagée : le relevé des enjeux, l'établissement d'un diagnostic, la proposition d'une stratégie et la proposition de modifications. Sur cette base, il sera analysé s'il est pertinent d'en retirer des enseignements dans le cadre des modifications futures du PRAS.

[133]

Concernant la dernière question, il est encore trop tôt aujourd'hui pour détailler les normes qui seront inscrites dans le prochain RRU. Cependant, s'agissant de l'enjeu de préserver, voire d'augmenter les surfaces perméables, tant dans l'espace privé que dans l'espace public, il faut souligner que la nécessité d'une présence plus importante de la nature en ville - et en particulier une végétalisation et une perméabilité accrues des espaces non bâtis ou même la déminéralisation - a été au cœur des discussions menées au sein de la commission d'experts. Vous pourrez d'ailleurs le constater quand cette dernière livrera son rapport.

Par ailleurs, certaines parcelles sont maintenues imperméabilisées en raison de la pollution du sol. Il est en effet parfois plus pertinent de maintenir une dalle pour éviter que l'eau de pluie ne disperse les polluants. Ces facteurs doivent être pris en considération lors de l'analyse des dossiers et doivent présider au choix final.

Pour conclure, la dimension de l'eau aura toute sa place dans futur RRU, mais cela ne signifie pas que nous ne faisons rien d'ici là, comme je viens de vous l'expliquer.

[135]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Je note que vous êtes attentif à la question et que des outils et des possibilités d'action sont aujourd'hui à la disposition d'urban.brussels. Nous souhaitons bien sûr que les questions de l'imperméabilisation des sols et de la gestion des eaux de pluie prennent davantage d'importance dans l'analyse des dossiers.

Nous comptons sur vous, puisque vous affirmez avoir l'ambition d'intégrer cette question dans les textes du règlement régional d'urbanisme et dans l'évolution du plan régional d'affectation du sol. Le message de mes collègues était d'ailleurs unanime : nous souhaitons que le gouvernement ait de l'ambition dans ce domaine.

J'ajoute deux points retirés de cette version raccourcie de ce qui était à la base une interpellation. Il existe un lien important entre les questions de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) et de la préservation la biodiversité. Au niveau des aménagements et de l'aménagement du territoire, d'importantes synergies sont en effet possibles entre la GIEP, la déminéralisation et la création de zones humides. Tout cela est également favorable à la biodiversité.

La préservation des espaces bleus et verts permet d'agir à la fois pour la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité en ville et le confort des habitants. La création de zones humides évitant d'envoyer toutes les eaux aux égouts permet en effet également de créer des îlots de fraîcheur en cas de canicule.

Il existe également un lien avec la justice sociale. La lecture des cartes d'aléa d'inondation pour la Région bruxelloise révèle que ce sont aussi les quartiers les moins favorisés, en particulier autour du canal, qui encourent le plus de risques d'inondation. Lutter et prévenir les inondations sont donc également une question de justice sociale.

[137]

Mme Véronique Jamouille (PS).- Je rejoins les remarques formulées par ma collègue.

Qu'en est-il de votre coopération avec le ministre chargé de la politique de l'eau ? Nous ne pouvons pas nous limiter aux questions urbanistiques. Il faut également tenir compte des plans plus larges de gestion de l'eau.

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Je suis ravie d'apprendre que la dimension de l'eau sera dorénavant prise en compte. Vous avez raison, la planification de la ville ne peut plus se limiter à l'ingénierie pure et dure, ni être au service des promoteurs immobiliers. Il faut placer l'humain et son environnement au centre des préoccupations et de la planification dans notre Région. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme au profit des Bruxellois et de l'environnement.

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je n'ai pas vraiment obtenu de réponses, mais j'ai déposé une question sur le même sujet en commission de l'environnement. Comme Mme Jamouille, j'estime en effet qu'il faut traiter de cette thématique partout où c'est possible.

M. le secrétaire d'État, je vous invite à prendre exemple sur nos voisins, notamment l'Allemagne, qui est à la pointe en matière de fiscalité sur l'imperméabilisation des sols. Plus juste, une telle fiscalité va dans le bon sens. En effet, il est normal que ceux qui utilisent davantage les infrastructures paient plus.

[143]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik treed de heer de Patoul bij over de fiscaliteit.

Ik ben blij om te horen dat water centraal zal staan in de nieuwe Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening.

Ik kreeg daarentegen geen antwoord op mijn vragen over eventuele evoluties binnen urban.brussels in het licht van de enorme klimaatuitdaging en het evenwicht met het talrijke erfgoed in onze hoofdstad.

[145]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Ces réponses sont intéressantes et susceptibles de faire avancer le débat. Mais au-delà du débat, il s'agit d'être concret, car la Région ne peut plus attendre. J'espère que nous pourrions avancer vers une fiscalité plus incitative, plus positive.

Aujourd'hui, les citoyens sont capables de participer au jour le jour. Quotidiennement, des permis sont octroyés pour des nouvelles citernes d'eau de pluie. On peut changer la configuration, faire en sorte que l'incitation fiscale soit positive. La Région aurait tout à y gagner, car elle dépenserait beaucoup moins en donnant quelques centaines d'euros à gauche ou à droite plutôt que de se lancer dans la construction de nouveaux bassins d'orage, très onéreux.

- *L'incident est clos.*

[149]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME INGRID PARMENTIER

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la prise en compte des animaux liés au bâti dans les stratégies de construction et de rénovation des bâtiments".

[151]

TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS,

betreffende "het "vogel- en biodiversiteitvriendelijk" maken van de gebouwen in het Brussels Gewest".

[153]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Par le passé, les constructions humaines étaient pourvues de nombreux interstices mis à profit par quantité d'oiseaux, insectes, chauves-souris, petits mammifères, etc., qui y trouvaient refuge. Depuis 2015, les nouvelles constructions en Région bruxelloise doivent répondre au standard passif. Ces constructions sont généralement dépourvues d'ouvertures, de trous ou de niches. En effet, les façades modernes sont souvent plus lisses et ne comportent plus de cavités.

Parallèlement, on observe que les espèces cavernicoles qui nichent sur le bâti et dans ses anfractuosités - comme le moineau, l'étourneau sansonnet ou le martinet noir - ont sensiblement décliné. La difficulté de trouver un endroit pour nicher ou s'abriter n'est pas la seule cause de déclin de ces espèces. S'y ajoutent, le manque de nourriture et la pollution, mais la disparition des cavités est un facteur important.

Les constructions neuves ne concernent qu'une infime partie du bâti bruxellois, celui-ci étant majoritairement assez ancien et - pour une grande part - très mal isolé. Le gouvernement bruxellois a pris ce problème à bras-le-corps avec la stratégie Révolution, qui répond avec ambition au défi de la réduction des émissions internes de gaz à effet de serre de notre Région, ce qui est indispensable pour limiter les effets du changement climatique.

Afin de ne pas opposer les objectifs de rénovation énergétique ou esthétique et de préservation de la biodiversité, des mesures relativement simples et peu coûteuses - comme la pose de nichoirs et d'hôtels à insectes ou l'intégration de briques ou de tuiles creuses - peuvent compenser les pertes d'habitats pour ces espèces liées au bâti, lorsque l'enveloppe externe des bâtiments est concernée par les travaux de rénovation et d'isolation.

Vu l'ampleur de la rénovation du bâti bruxellois qu'entraînera la stratégie Révolution, il convient d'accompagner celle-ci par des mesures systématiques en faveur de la préservation et de la recréation de ces habitats liés au bâti. Le règlement régional d'urbanisme (RRU) peut jouer un rôle crucial à cet effet, grâce à l'intégration de ces mesures dans les conditions d'obtention des permis requis pour la rénovation ou les nouvelles constructions.

[155]

Quelle est la proportion de constructions neuves ou ayant subi des rénovations lourdes qui comportent, dans les conditions liées à leur permis, des aménagements favorables aux espèces cavernicoles intégrés au bâti ?

La pose de dispositifs favorables aux espèces cavernicoles intégrés aux bâtiments fait-elle partie des conditions actuelles pour obtenir une prime à la rénovation ou une prime énergie ?

La stratégie Révolution s'accompagne-t-elle de mesures structurelles et systématiques pour que la rénovation des bâtiments n'ait pas d'effets secondaires négatifs sur la biodiversité ? Par "mesures structurelles et systématiques", j'entends des mesures liées au permis.

La biodiversité urbaine ne peut être préservée et se développer que si elle est prise en considération de façon transversale. La végétalisation des bâtiments est un moyen d'augmenter les habitats et les ressources. Dans ce domaine aussi, la réforme du RRU peut jouer un rôle primordial, par la préservation des surfaces de pleine terre végétalisées et la promotion de la végétalisation des bâtiments, de préférence avec des espèces indigènes et/ou mellifères. La protection et le développement de la biodiversité feront-ils partie des objectifs principaux de la nouvelle version du RRU en préparation ?

Bruxelles Environnement fournit des conseils pour rendre les nouvelles constructions intéressantes pour la biodiversité urbaine. Outre la mise à disposition de ces informations sur le site web de Bruxelles Environnement, quelles sont les mesures mises en place pour sensibiliser les architectes, les entrepreneurs et les propriétaires à ce problème ?

[157]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik ondervroeg minister Maron nog niet lang geleden over het uitbreiden van de bescherming van vogels in het broedseizoen, niet enkel in tijd maar ook in nestelomstandigheden. Kappen of snoeien zou niet mogen als er duidelijk nesten waarneembaar zijn, maar u weet evengoed als ik dat wanneer mensen hun bouwactiviteiten willen starten, ze niet altijd zin hebben om hun project uit te stellen en het nest eerder niet dan wel zullen zien.

Er is een straffere bescherming nodig. Met uw plannen voor een ambitieuze aanpassing van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV), kan de stedelijke biodiversiteit eindelijk de plek krijgen die ze verdient. Dat hoop ik althans. De laatste telresultaten van vogeltellers van Leefmilieu Brussel onderstrepen de noodzaak. De meest recente tellingen leren dat de voorbije dertig jaar het vogelbestand in de hoofdstad met zo'n 16% is gedaald. Er zijn bijna geen mussen meer in dertig jaar tijd en de helft van de merels zijn ook verdwenen. Anne Weiserbs, bioloog bij Natagora, benadrukt in de pers dat het niet aan Brussel ligt. Het gebeurt ook in andere grote steden, maar er tekent zich wel een opmerkelijke daling af in de hoofdstad.

De belangrijkste redenen zijn volgens Natagora de renovaties van huizen, voedselgebrek en vervuiling. Huizen en gebouwen worden steeds vaker gerenoveerd en beter geïsoleerd. Zo vinden vogels, voornamelijk mussen maar ook andere dieren, geen plekken meer om nesten te maken. Klassiek doet de huismus dat in de gaatjes en holtes van gevels en daken, maar die zijn er dus steeds minder. Het voedselgebrek heeft onder meer te maken met het feit dat minder mensen kippen houden en met graan voederen. Voor mussen in de stad is dat een probleem, want zij leven daar voor een groot deel van. Voldoende hagen en struiken waar huismussen graag verzamelen en nestzones creëren, zouden zeker helpen, aldus de biologe van Natagora.

Het gewest heeft veel bouwkundige plannen, waaronder nu ook het globale plan Renolution. Alle bevoegdheden en ministers moeten zich inschrijven in dat gewestelijke plan. Het gewest zou een voorbeeldrol kunnen spelen door bij vergunningen de biodiversiteit en het bouwen aan elkaar te koppelen. De natuur maakt integraal onderdeel uit van de stad. We moeten afstappen van de polarisatie tussen stad en natuur. Die tweedeling kan op de schop als de stedelijke infrastructuur ook een plaats geeft aan fauna en flora.

[159]

Hoe zult u in de nieuwe GSV en de gewestelijke renovatiestrategie Renolution een toekomstgerichte en voorbeeldige weg inslaan en biodiversiteit en stedelijke infrastructuur met elkaar verbinden? Zult u de Brusselaars, architecten en projectontwikkelaars informeren en bewustmaken over deze problematiek?

Zal urban.brussels bestuderen op welke manieren er bij het renoveren of bouwen van gebouwen een significante plek voor biodiversiteit kan worden vrijgemaakt? Vandaag doet de bouwsector altijd maar het strikte minimum omdat er geen verregaande verplichtingen zijn.

Zult u proefprojecten opzetten zodat we kunnen leren van goede praktijken? Dat kan gaan van nestruimte op daken en het houden van kippen tot geïsoleerd bouwen met hoekjes en boordjes en het aanleggen van groene daken.

Zijn er speciale premies of andere steunmaatregelen om de biodiversiteit bij verbouwingen of bouwen een plek te geven?

Zal urban.brussels een stand van zaken opmaken van goede praktijken in het binnen- en buitenland waarbij biodiversiteit integraal onderdeel uitmaakt van architecturale projecten, zowel bij nieuwbouw als bij renovatie?

Ontharding, vergroening en beplanting waar mogelijk, zijn zaken die hoog op de agenda moeten staan. Welke projecten bieden een specifieke oplossing voor het verdwijnen van het voedsel voor en de habitat van de stedelijke fauna?

[161]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai interrogé à deux reprises le ministre chargé de l'environnement sur cette thématique. Si le bâti peut avoir des effets néfastes sur l'habitat naturel de certaines espèces, une réflexion intelligente relative aux constructions peut inverser cette tendance.

L'espace urbain renforce de multiples composantes qui permettent la présence de certains animaux, comme les espèces cavernicoles qui ont la particularité de rechercher des cavités pour s'y nicher ou hiberner, et qui peuvent trouver dans la ville des espaces d'origine anthropique. Des spécialistes parlent d'ailleurs de construction à biodiversité positive pour qualifier l'architecture environnementaliste, qui a pour ambition de favoriser l'implantation de la biodiversité dans le bâti.

Où en est la réflexion sur le sujet dans le cadre de la refonte du RRU ?

Comment évoluent les discussions entre votre cabinet et celui du ministre chargé de l'environnement sur l'intégration du coefficient de biotope par surface dans les règlements urbanistiques, en particulier le RRU ?

Par ailleurs, la carte de répartition des espèces liées au bâti est désormais disponible sur le portail cartographique de Bruxelles Environnement. Dans ce cadre, comment les services communaux et régionaux chargés des permis d'urbanisme peuvent-ils tenir compte de ces données dans l'instruction des dossiers ?

J'attire votre attention sur l'importance des campagnes de communication relatives à la prise en considération de la biodiversité dans les travaux de rénovation ou de construction, campagnes destinées au grand public et aux particuliers. Votre homologue chargé de l'environnement m'a annoncé, en avril dernier, qu'une refonte totale de la communication sur la ville était en cours. L'objectif est de porter un projet ville-nature avec le plus d'acteurs possibles.

Êtes-vous associé à ces travaux ? Où en est le projet de refonte de la communication ?

Enfin, j'attire votre attention sur le rôle d'exemplarité des pouvoirs publics dans ce domaine. J'ai récemment interrogé l'ensemble des cabinets ministériels régionaux pour connaître les initiatives prises en faveur de la biodiversité dans les administrations et organismes publics de notre Région. Peu de mesures semblent avoir été adoptées récemment. La qualité de locataire de nombreuses administrations, dont urban.brussels, limite manifestement les possibilités d'intégrer la biodiversité dans le bâti.

Quelles solutions envisagez-vous dès lors pour contourner cet écueil et développer des bâtiments régionaux réellement exemplaires en matière de faune et de flore ?

[163]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Cette question est transversale et mérite d'être posée dans d'autres commissions.

La disparition, en quelques dizaines d'années, de 70 % des insectes et de 90 % des moineaux est extrêmement préoccupante. L'une des causes de ce phénomène est la disparition des cavités. De même, pour certaines espèces d'oiseaux, la présence de boue - nécessaire à la confection de leurs nids - est un facteur dont nous oublions de tenir compte.

La diminution de la biodiversité est grave. Je suis persuadé qu'in fine, toute l'espèce humaine disparaîtra si nous continuons dans ce sens. Je suis peut-être alarmiste, mais nous devons mettre en place des politiques à travers le prisme de la biodiversité.

Quelles sont les réflexions en cours à votre niveau et quelle est votre contribution en matière de protection de la biodiversité ?

[165]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- En 2018, la publication par le département Études de la société ornithologique Aves du recensement d'oiseaux à Bruxelles a suscité une certaine attention médiatique, et pour cause, puisque les chiffres attestaient de l'effondrement d'une bonne partie de l'avifaune bruxelloise, en particulier des plus petites espèces. Un ornithologue de Natagora - Alain Paquet - expliquait alors que depuis 1992, Bruxelles avait vu disparaître 95 % des moineaux, 50 % des accenteurs mouchets ou encore 83 % des tourterelles turques.

Plusieurs causes expliquent ce phénomène. Dernièrement était pointée du doigt la malaria aviaire, transmise aux populations d'oiseaux indigènes par des moustiques originaires de zones tropicales qui se développent chez nous en raison du réchauffement climatique. Toutefois, les causes historiques de la disparition des populations de l'avifaune à Bruxelles sont bien sûr la destruction de leur habitat naturel - notamment les friches -, les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments.

Si l'ambitieuse stratégie de rénovation du bâti de la Région est précisément nécessaire pour des motifs climatiques, elle peut également être source d'inquiétudes pour ce qui concerne les espaces de nidification des animaux, à tel point qu'on parle aujourd'hui de crise du logement aviaire. Mes collègues ayant déjà présenté le danger et les défis que ces rénovations peuvent présenter, je ne vais pas les répéter.

Je me joins cependant à la demande d'imposer, via le RRU ou un autre texte, le respect de critères sur l'habitat de la faune en vue de l'obtention des permis de rénovation ou de construction, qui est un point d'attention de Bruxelles Environnement depuis quelques années.

Quelle est l'incidence du travail d'information de Bruxelles Environnement à ce sujet ? Cette agence effectue-t-elle un travail de sensibilisation proactif auprès des promoteurs, des entrepreneurs et des autres corps de métier ? Par ailleurs, réalise-t-elle un travail de détection des causes de la disparition de l'avifaune bruxelloise ?

Quelle est la part de ce déclin imputable à la disparition des espaces de nidification et de l'habitat en général par rapport à d'autres causes, telles que les maladies ?

(Mme Véronique Jamouille, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[169]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Il est manifeste que la population des oiseaux a fortement diminué dans notre Région. En 25 ans, 95 % des moineaux ont disparu de nos villes et, plus généralement, la faune des oiseaux s'est appauvrie en nombre et en diversité.

Le rapport commandé par la Région bruxelloise et publié en avril 2020 offre une vue d'ensemble de la situation. Le sort des moineaux est particulièrement préoccupant. C'est l'espèce qui a connu l'effondrement le plus remarquable de sa population, et cette tendance n'est pas propre à notre Région.

Les causes d'un tel effondrement sont multiples et le manque d'habitat en fait partie. Le placement de nichoirs, associé à la sensibilisation des citoyens à l'installation de tels dispositifs sur leurs terrasses ou leurs façades, pourrait se révéler efficace pour favoriser la population de cette espèce et d'autres, à l'instar de ce qui a été fait pour les hirondelles.

La diminution des sources d'alimentation est aussi en cause. Pointons l'effondrement de l'abondance des insectes, qui constituent d'ordinaire la base de l'alimentation des oiseaux.

Depuis de longues années, mon groupe soutient vivement la suppression des pesticides, des fongicides et des insecticides dans notre Région. Ils sont utilisés par la Région, mais aussi par les communes, dans les espaces verts et sur les voiries. Force est cependant de constater que tant que les particuliers pourront acquérir ces produits dans le commerce, nous n'atteindrons pas cet objectif.

Des études récentes tendent également à remettre en cause l'alimentation sur laquelle les oiseaux se rabattent en ville, à savoir les aliments issus des activités humaines. Si ces déchets sont abondants, ils ne sont pas du tout adaptés. Les études des sujets urbains montrent que ceux-ci sont plus petits que ceux des régions rurales, ce qui indique que leur développement n'est pas satisfaisant.

Le milieu urbain est très complexe et se caractérise par d'autres facteurs dont il faut tenir compte, comme la nourriture, la pollution atmosphérique, l'abondance de lumière artificielle et le bruit. Le brouhaha quasi permanent des villes perturbe le chant des volatiles et a des conséquences sur le comportement des moineaux et le développement de leurs petits.

[171]

Il ne s'agit là que de quelques exemples des causes multiples de l'effondrement de la population des oiseaux dans les villes. Il importe de ne pas oublier ce contexte très particulier de la ville, qui est une réalité à laquelle toutes les espèces ne peuvent, hélas, pas toujours s'adapter.

L'outil du droit de l'urbanisme peut être une piste pour inverser la tendance, mais ce n'est pas le seul et il devrait s'intégrer dans une palette plus large, assortie d'actions.

Quelles mesures autres que celles citées par Mme Parmentier font-elles l'objet de votre réflexion sur la protection des oiseaux à Bruxelles ? Qu'en est-il, par exemple, de l'action sur le terrain par rapport à l'abondance de lumière artificielle, aux ondes électromagnétiques ou au bruit ?

Un plan d'action intégré sur ce thème est-il en discussion avec votre collègue chargé de l'environnement ?

[173]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- À l'heure actuelle, aucune condition générale en ce sens n'accompagne les permis d'urbanisme. Que le dispositif soit intégré ou non dans la construction, aucun permis n'est nécessaire. Dès lors, rien n'interdit au citoyen de placer ce type d'aménagement sur son bien.

Le maintien du patrimoine bruxellois, avec ses trous de boulin, ses façades en briques ou en pierres ou les édifices religieux où nichent des faucons permettent déjà en grande partie l'accueil de cette faune.

Les projets d'ampleur régionale sont également analysés grâce à l'outil Quickscan de Be Sustainable, dont l'un des axes est la biodiversité en ville. Dans la prime à la rénovation de l'habitat actuelle, divers postes de travaux peuvent être considérés comme ayant une incidence sur la biodiversité.

Dans le cadre de la rénovation et de l'isolation du bâti dans le respect du patrimoine bruxellois, la stratégie Révolution permettra de maintenir des bâtiments accueillants pour l'avifaune.

Toutes ces questions de biodiversité font partie intégrante des réflexions en cours dans le cadre de la réforme du RRU. Certains dispositifs et articles du RRU de 2019 qui étaient déjà rédigés en ce sens seront maintenus - voire élargis - dans le nouveau projet de texte sur la base de l'avis de la commission.

La sensibilisation a également lieu au sein des réunions de projet, auxquelles assistent les différentes administrations, ainsi que lors des réunions préalables à l'instruction de la demande de permis, lors desquelles les promoteurs rencontrent les administrations. Les agents d'urban.brussels sont sensibles aux questions de biodiversité et encouragent les architectes à mieux intégrer ces points dans leurs projets.

[175]

(verder in het Nederlands)

Op de vragen van mevrouw Stoops heb ik al voor een groot stuk geantwoord, maar ik wil nog even zeggen dat elke particulier vrij is om een voorziening voor biodiversiteit op zijn gevel of perceel te plaatsen. Daar is geen vergunning voor nodig. Ik heb bij mij thuis ook een vogelhuisje staan en ik geef ook eten aan de vogels, zeker in de winter. Ik merk dat de kleine vogels, die hier gelukkig nog zijn, komen eten op mijn terras. Ik hoop dat veel Brusselaars dat ook doen.

Er zijn al goede praktijkvoorbeelden. Ik verwijs naar de initiatieven van Groupe moineaux van Sint-Gillis, die werden gefinancierd in het kader van het duurzame wijkcontract Voorplein-Morichar. Er is ook de operatie Maximiliaanpark, waarbij er 'wilde zones' worden aangelegd en nieuwe aanplantingen. Op die manier zal niet alleen de biologische kwaliteit van het water worden verbeterd, maar ook de biodiversiteit krijgt de ruimte om zich te ontplooien.

Biodiversiteit is bij verbouwingen niet direct als voorwaarde opgenomen, maar wel indirect. We gebruiken bij de vergunningsaanvragen twee belangrijke uitgangspunten, namelijk de vergroening van de openbare ruimtes en de ontharding en vergroening van de binnenterreinen van huizenblokken. Dat leidt tot een betere stadsvergroening, maar uiteraard ook tot een verbetering van de biodiversiteit. Die uitgangspunten worden sowieso meegenomen bij alle herinrichtingsprojecten van de openbare ruimte, maar ook in de afbraak-, verbouwings- en reconstructieprojecten van gebouwen in de binnenterreinen van huizenblokken.

Voor specifieke vragen over voedsel en habitat moet u zich richten tot minister Maron.

(Mevrouw Isabelle Emmery, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)

[179]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Cette discussion est du même ordre que la précédente : certes, une sensibilisation et une attention existent. Toutefois, au vu des enjeux, tant en matière de lutte contre les inondations que de préservation de la biodiversité urbaine, il est temps de passer à la vitesse supérieure et de prévoir des textes réglementaires qui intègrent ces dimensions.

Au même titre qu'il faut une installation de chauffage correcte et un certain volume dans les chambres, la ville a besoin d'une infrastructure verte et bleue, de bâtiments et d'espaces - tant publics que privés - accueillants pour la biodiversité.

Les outils sont entre vos mains, il faut les utiliser. Face aux enjeux qui nous attendent, la sensibilisation seule ne fera pas le poids. Je compte donc sur vous pour prendre la situation au sérieux, et intégrer toutes les possibilités de favoriser la biodiversité en ville et de préserver les espaces du bâti - tant pour les bâtiments neufs que rénovés - en l'inscrivant dans les textes.

[181]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Het zal u niet verbazen dat ik op dezelfde lijn zit als mevrouw Parmentier.

Ontharding en vergroening bij bouw-, renovatie- en reconstructieprojecten zijn inderdaad al heel goed om de biodiversiteit een kans te geven. Ik hoor evenwel dat elke particulier vrij is om dergelijke zaken te integreren en dat daar geen vergunning voor nodig is. Dat is al iets, maar we moeten particulieren ook aanzetten om zulke veranderingen door te voeren. Vogelkastjes installeren is niet voor iedereen een prioriteit.

We moeten nog meer maatregelen nemen, want we zitten op een kantelpunt met de klimaatverandering en de biodiversiteitscrisis. We zouden bijvoorbeeld in de vergunning voor nieuwe gebouwen maatregelen kunnen opleggen waarbij biodiversiteit ruimte krijgt.

U zegt dat er al een premie is die een impact kan hebben, dat er al zaken zijn uitgewerkt en dat die misschien zullen worden uitgebreid. Misschien is dat niet goed genoeg. We moeten nog een pak verder gaan. Hopelijk gebeurt dat in de nieuwe Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening.

(Mevrouw Véronique Jamouille, eerste ondervoorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)

[185]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La réponse du secrétaire d'État nous laisse manifestement sur notre faim. Certes, quelques efforts de sensibilisation seront peut-être déployés. Commençons déjà par nous pencher sur la campagne de communication évoquée il y a peu par M. Maron et qui doit faire l'objet d'une refonte profonde. Cependant, toutes les informations et les formes de sensibilisation ne suffiront pas. Il faut effectivement que cette réflexion soit réellement intégrée dans le cadre de la refonte du règlement régional d'urbanisme, car nous ne pouvons pas en rester là.

En outre, je regrette qu'aucun bâtiment dans les mains de l'administration ne favorise aujourd'hui la biodiversité. Symboliquement, ce fait est très parlant : il nous reste du travail à réaliser pour transformer nos bâtiments en des lieux non seulement non défavorables à la biodiversité, mais qui lui réservent également un bien meilleur accueil. M. le secrétaire d'État, vous devez d'urgence remettre l'ouvrage sur le métier si nous

ne voulons pas être particulièrement à la traîne sur ce point, au regard de ce qui se fait dans d'autres villes ou pays.

[187]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Le temps est à l'action. Nous pourrions aussi montrer l'exemple et considérer ce qui peut être fait ici, au niveau du parlement. Des actions ont-elles déjà été entreprises ? Nous avons la chance d'avoir un petit peu de verdure dans un quartier qui n'en a pas beaucoup. Nous pouvons peut-être faire quelque chose, que ce soit sur le plan de la biodiversité ou à d'autres niveaux, comme la consommation de soda - mais c'est là un autre débat.

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Je me joins à mes collègues. La rénovation est une des causes principales de la disparition de la faune aviaire. La sensibilisation ne suffit plus. La préservation de la biodiversité devrait devenir une condition contraignante pour la rénovation.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je suis d'accord avec mes collègues sur la nécessité de travailler sur l'outil urbanistique, mais cela doit s'intégrer dans un plan beaucoup plus large intégrant les questions liées à l'éclairage artificiel, l'électromagnétisme ou encore le bruit, autant de facteurs néfastes à la survie de certaines espèces. J'attends du gouvernement un plan qui mêle les compétences environnementales à celles dont le secrétaire d'État est chargé.

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

- *Les incidents sont clos.*

[197]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME MARIE NAGY

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la redénomination des "Journées du patrimoine 2021" en "Heritage Days (Off)".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN,

concernant "la 33e édition des Journées du patrimoine et le changement de dénomination en "Heritage Days".

[201]

Mme Marie Nagy (DéFI).- J'ai écouté avec intérêt le débat sur la biodiversité. En matière de culture, les questions du plurilinguisme et de la diversité sont également des préoccupations importantes. La culture, comme la nature, sont des éléments essentiels pour l'évolution de notre société.

Certains voudraient qu'on s'oriente vers une uniformisation ou une combinaison, un peu comme le français. D'autres, plus déterminés, souhaiteraient nous imposer l'anglais.

En 2021, les Journées du patrimoine, rebaptisées "Heritage Days", portaient sur des points de rencontre dits "meeting points". Dans la presse, vous avez expliqué que le terme patrimoine est obsolète car il fait référence à une époque où la femme était mise à l'écart de tout processus de transmission de richesse et où elle était financièrement dépendante de l'homme. Je conteste totalement cette conception du terme "patrimoine". Selon moi, il s'agit d'un terme très large ; il englobe tant des biens immatériels que des biens matériels, qui constituent notre histoire, notre identité culturelle. Ce terme recouvre les paysages urbains et ruraux. Par exemple, le paysage toscan est un patrimoine.

En outre, ce terme n'est pas nécessairement genré. Il diffère du terme héritage, qui est plus prosaïque et porte davantage sur l'aspect matériel des choses. À mes yeux, la notion de patrimoine est beaucoup plus large. Ce vocable est d'ailleurs reconnu par l'Unesco et le Conseil de l'Europe. Il porte sur un ensemble de biens, entre autres, la langue, l'architecture et les paysages. Les hommes ont-ils davantage contribué à la construction de notre patrimoine que les femmes ? Notre histoire est ce qu'elle est. Ce que nous vivons aujourd'hui et ce vers quoi nous nous dirigeons est constitutif de notre identité et mériterait d'être traité de manière moins anecdotique.

[203]

Si vous pensez vraiment que le terme patrimoine est genré, je vous invite à réfléchir à la question du patrimoine génétique ou du patrimoine naturel : peut-on vraiment considérer qu'il s'agit là d'une mise en valeur du rôle des hommes ou du patriarcat ? Je pense franchement que, parfois, on verse dans le ridicule !

Personne ne remet en question le caractère international et européen de Bruxelles. Nous savons que Bruxelles compte 182 nationalités différentes, qu'elle joue un rôle important de siège des institutions, de centre de lobbying et de tout ce qui tourne autour de l'Europe. Cela fait que, dans notre Région, beaucoup de personnes communiquent ou travaillent en anglais. Ces 182 nationalités sont présentes avec leur richesse linguistique et la difficulté, parfois, d'apprendre le français ou le néerlandais comme première langue de communication ou simplement pour s'intégrer à la société.

Cette dimension inclusive est importante et doit être prise en considération. Vous voyez peut-être moins certaines personnes, mais elles font partie de notre société et voudraient participer à la culture, mais lorsque ces activités sont offertes uniquement en anglais, elles y voient un élément d'exclusion qui les porte à croire que cela ne les concerne pas. Je suggère que vous prêtiez attention à certaines populations fragiles et que vous en fassiez une cible privilégiée pour renforcer leur participation à nos Journées du patrimoine.

[205]

Pourquoi avoir choisi de modifier le nom des Journées du patrimoine ? Pourquoi avoir fait de cet événement, annoncé jusqu'alors en français, en néerlandais et en anglais, un événement annoncé exclusivement en anglais ? Me confirmez-vous avoir revu cette décision pour l'année prochaine ? Pouvez-vous nous rassurer en nous indiquant que vous avez accepté l'importance du plurilinguisme en vue de favoriser la participation et l'inclusion, y compris dans le domaine culturel ?

[207]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- À la mi-août, nous avons appris que vous aviez décidé de renommer les Journées du patrimoine (en néerlandais, "Open Monumentendagen") en utilisant désormais le terme anglais "Heritage Days".

Dans la brochure officielle de l'événement, il est ainsi expliqué que le terme patrimoine porterait en lui le souvenir d'une période où la femme était écartée de tout processus de transmission de richesses et rendue financièrement dépendante de l'homme. Dès lors, le nouveau terme choisi "Heritage Days" est censé apporter une nouvelle dynamique, plus inclusive et élargie.

Pourtant, plusieurs linguistes qui ont eu l'occasion de s'exprimer dans la presse relèvent que le terme a depuis longtemps pris une valeur générique, sans plus le mettre en rapport avec un sexe en particulier.

Votre cabinet avance également que le terme "heritage" recouvrirait une dimension plus large que celle du patrimoine, afin d'inclure notamment l'immatériel. Or, comme le rappelle une chercheuse en droit du patrimoine culturel, le terme patrimoine n'est entré dans le langage juridique que dans les années 1970-1980 en Belgique, permettant une vision plus large que les mots "monuments et sites". L'usage de ce terme a ainsi permis de sortir de l'élitisme des châteaux et cathédrales pour englober le moulin, le site industriel et, précisément, le patrimoine immatériel, dont font partie les traditions orales ou certaines manifestations folkloriques et historiques.

Outre qu'il semble donc peu propice de modifier un terme de référence à valeur générique et connu par tous les Bruxellois, le choix de le substituer par un terme anglais est à mon sens éminemment contestable. Vous vous inscrivez ainsi, M. le secrétaire d'État, dans le prolongement d'une anglicisation croissante de nombreux termes au sein des organes publics régionaux.

En substituant l'anglais aux termes français et néerlandais dans toute une série de domaines, M. le secrétaire d'État, vous et le gouvernement bruxellois courez le risque de contribuer à l'uniformisation galopante de la langue et de la pensée, alors qu'il faudrait au contraire mettre fièrement en avant nos richesses langagières et culturelles, singulièrement avec notre statut de capitale de l'Europe.

[209]

Une telle substitution pour le terme patrimoine est d'une violence symbolique d'autant plus importante que le français et le néerlandais sont précisément deux langues constitutives du patrimoine bruxellois.

Dès lors, M. le secrétaire d'État, outre les arguments invoqués relatifs au caractère sexiste du terme patrimoine et à la volonté d'offrir une vitrine internationale au patrimoine bruxellois, quelle est la logique politique qui préside à votre volonté d'angliciser progressivement différentes strates régionales ? Quel projet politique entrevoyez-vous à travers ce travail de sape du français et du néerlandais réalisé au profit d'une culture mondialiste ?

Vous êtes-vous concerté sur ce point avec vos partenaires de majorité ? Étant donné la réaction de certains d'entre eux dans la presse, il est permis d'en douter. Comment ont réagi vos partenaires à cette annonce ?

Ce changement de dénomination provient-il uniquement du choix de votre cabinet, ou avez-vous été sollicité en ce sens par certaines associations ou acteurs de la société civile ? Le cas échéant, lesquels ?

Pourriez-vous préciser les objections que vous auriez, le cas échéant, reçues des communes ? Nous savons par exemple que Woluwe-Saint-Lambert s'était montrée réticente. Certaines d'entre elles ont-elles fait le choix de continuer à utiliser l'ancienne dénomination dans leur communication ?

Enfin, comment avez-vous réagi aux vives critiques qui ont été formulées, tant par le monde politique qu'académique ou par la société civile ? Comprenez-vous certains des arguments invoqués par ceux qui ne

partagent pas votre vision en matière de promotion des langues et de leur diversité en Région bruxelloise ? Vous montrez-vous ouvert à la réflexion sur la place que doivent prendre nos langues régionales au sein du paysage institutionnel, culturel et administratif bruxellois ? Dans ce cadre, un retour à l'ancienne dénomination pour la prochaine édition vous paraît-il envisageable ?

[211]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Je me demande si l'anglicisation est forcément synonyme de succès : nous le verrons puisque votre parti est devenu one.brussels.

Trêve de plaisanterie, la question posée ici est celle de votre motivation à non seulement modifier le nom de l'événement populaire que constituent les Journées du patrimoine - et nombreux sont les Bruxellois qui continuent à les appeler ainsi -, mais aussi à choisir un thème présenté en anglais : soit respectivement "Heritage Days" et "Meeting Points".

Il faut reconnaître que l'anglais est une langue particulièrement synthétique, qui tend à se présenter comme universelle et s'est beaucoup répandue ces dernières années dans les noms des politiques publiques de notre ville cosmopolite. Nous savons néanmoins qu'il y a une fracture linguistique, comme il existe une fracture numérique, et qu'elle est susceptible d'isoler les mêmes publics : les personnes âgées et celles dont le capital culturel est faible.

C'est pourquoi Ecolo considère que la généralisation de l'anglicisation n'est pas souhaitable. Cette dimension sociale est un point d'attention à conserver. À cet égard, je voudrais savoir si urban.brussels avait reçu des plaintes, bien que nous sachions que le public isolé n'est pas le plus enclin à se manifester.

Je voudrais également rappeler que les Journées du patrimoine s'inscrivent dans un cadre plus large que les frontières de notre Région. Chaque année, une cinquantaine d'États, dont la Belgique, font en effet la démonstration d'une coopération européenne à travers l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Il est également vrai que les milieux féministes revendiquent une plus grande prise en considération de l'apport des femmes à la production culturelle. Cette revendication se traduit entre autres par l'organisation des Journées du patrimoine, que vous avez soutenues. Nous le saluons. Dans cette optique, le terme patrimoine est considéré comme peu inclusif parce qu'il ne valorise pas la production féminine (artistique, architecturale, etc.).

[213]

À ce propos, Apolline Vranken, coordinatrice des Journées du patrimoine, déclare : "Si le mot patrimoine est abandonné, le terme patrimoine, qui désigne les biens matériels ou immatériels, ayant une importance artistique ou historique, hérités des femmes, sera bel et bien conservé. Parler de patrimoine permet d'identifier le problème. Mais il faut aller plus loin, amplifier la diversité, et donc intégrer aussi la communauté LGBT, les personnes issues des minorités, etc."

Je pense donc que la volonté de ces acteurs et actrices n'est évidemment pas de générer d'autres exclusions, mais bien de mettre en évidence celles qui existent en matière de reconnaissance de la production culturelle des femmes. On peut également pointer le fait que, sur le site officiel des Journées du patrimoine, urban.brussels propose les trois traductions différentes en fonction de la langue (anglais, néerlandais et français).

Bref, j'y vois une énième manifestation de la querelle des anciens et des modernes, avec cette fois une petite pointe de féminisme - sujet qui fait toujours recette - et je me demande ce qu'il en est exactement dans la société. Afin de l'évaluer, les plaintes sont notre indicateur. Par conséquent, pouvez-vous nous dire si urban.brussels a reçu des plaintes à ce sujet ?

[215]

Mme Véronique Jamouille (PS).- Nous avons été relativement nombreux à nous interroger sur le remplacement des versions francophone et néerlandophone, nos deux langues bruxelloises, par une expression anglaise. Pourtant, l'appellation néerlandophone étant plus neutre, il aurait peut-être fallu lui trouver un équivalent en français. Il est vrai que l'anglais est fortement utilisé, que Bruxelles est une ville internationale et que nous avons également des préoccupations touristiques parfaitement légitimes, mais l'utilisation de cette langue ne se justifie pas sur la présente question.

Cette appellation porte sur le patrimoine matériel, c'est-à-dire des immeubles témoignant des époques des ducs de Bourgogne, des comtes de Flandre, des Provinces-Unies, des Pays-Bas espagnols et autrichiens, de la République et de l'Empire français, mais aussi du Royaume des Pays-Bas et enfin de notre Belgique contemporaine. Elle englobe les collections d'art de nos musées et les statues qui ornent nos parcs et jardins publics.

Il s'agit également de notre patrimoine immatériel, de la manière dont nous vivons notre identité commune à Bruxelles, à travers la musique, la littérature, la culture classique et, comme le rappelait M. Van Goidsenhoven, populaire. Un élément lie toute cette culture : nos langues, soit toutes langues parlées à Bruxelles, comme le français, le néerlandais et le "brusseleir".

M. le secrétaire d'État, j'ai la même interrogation que mes collègues. J'aurais pu comprendre l'ajout de l'expression anglaise en raison de la dimension internationale de notre Région capitale, mais la suppression des langues nationales, faisant partie de notre patrimoine et de notre histoire commune bruxelloise, me semble difficile à accepter.

[217]

Rien n'empêche de revaloriser le rôle des femmes dans nos monuments et notre culture, que ce soit la musique, la littérature ou la culture populaire, sans passer par un nom anglais. Les femmes y ont joué un grand rôle qui est trop peu mis en valeur.

Quelles réactions avez-vous reçues ? Comptez-vous changer à nouveau ce nom pour la prochaine édition ? Je vous y encourage. La Région de Bruxelles-Capitale est une ville bilingue. Si elle veut garder son ouverture vers la diversité, c'est avec le néerlandais et le français qu'elle le fera, et éventuellement quelques traductions en anglais.

[219]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- This is what the British would call a storm in a tea cup : une tempête dans un verre d'eau, een storm in een glas water. Plusieurs raisons ont présidé au choix, que j'assume, de la dénomination "Heritage Days".

D'abord, nous voulions souligner le rôle international de Bruxelles. Je rappelle que le nom officiel de l'Union européenne pour cet événement est bien "Heritage Days". Il est important - plusieurs d'entre vous l'ont reconnu - d'intégrer la fonction internationale de Bruxelles. Que nous le voulions ou non, l'anglais est la

langue internationale - diplomatique, politique, économique, touristique et culturelle - pour les échanges entre les gens. Il n'est pas considéré comme l'expression d'une culture, mais comme un outil de communication. La nuance est très importante.

Ensuite, nous avons voulu communiquer auprès d'un public plus large, souvent plus jeune et de plus en plus sensible à ce type d'événement.

Comme l'a évoqué Mme Pauthier, l'anglais a aussi l'avantage d'être plus succinct dans son expression. Je rappelle qu'urban.brussels - un nom anglais - n'est pas seule à opérer un tel choix. Un grand nombre d'administrations font de même. La Ville de Bruxelles organise un Hello Summer et un Brussels Summer Festival. Citons aussi le Museum Night Fever ou l'exposition Beyond Klimt à Bozar. L'anglais est donc souvent utilisé sans que cela fasse un scandale.

Je reviendrai sur les raisons pour lesquelles, selon moi, M. Van Goidsenhoven et d'autres se disent scandalisés.

[221]

Encore une fois, force est de constater qu'une bonne part de la population bruxelloise, qui ne peut pas voter et ne parle et ne comprend ni le français ni le néerlandais, s'exprime en anglais. L'idée première de ce changement est donc de s'adresser à un public plus large et de marquer ainsi le rôle international de Bruxelles.

Ensuite, comme certains l'ont rappelé, nous voulions mettre un terme au débat, du côté francophone, sur l'utilisation des termes patrimoine et matrimoine. Ce débat n'a pas cours du côté néerlandophone, puisque le mot "erfgoed" est neutre. Du côté francophone, certains m'ont interpellé sur l'importance du terme matrimoine. À ce propos, les échanges sont vifs entre urban.brussels, equal.brussels, des associations de terrain et l'association organisatrice des Journées du patrimoine.

L'idée était donc clairement de trouver un nom plus inclusif, et Heritage Days nous a paru pertinent dans ce cadre. En néerlandais, "Open Monumentendag" renvoie exclusivement aux bâtiments, tandis que "Erfgoeddag" s'emploie pour tout le reste.

J'en viens aux réactions après cette annonce. Cette 33e édition a connu un franc succès et cela me paraît être le plus important. Nous avons en effet recensé plus de 40.000 visiteurs à l'occasion de ces Heritage Days / Journées du patrimoine / Erfgoeddagen. C'est un record. Un autre élément remarquable est qu'un tiers des visites sur le site internet ont été le fait d'un public anglophone. Sur le terrain, treize visites en anglais ont été organisées pour un total de 142 lieux. Ce n'est pas suffisant, car les gens demandent davantage de visites dans cette langue. En tant que ville internationale, il est logique que nous visions un public international.

[223]

La communication a eu lieu en juillet, et non en août. M. Bart De Wever a été le premier à réagir. Dans le cercle néerlandophone, la critique était centrée sur l'aspect "woke" et les questions de patrimoine et de matrimoine. Du côté francophone, on constatait plutôt une irritation générale vis-à-vis du recours trop fréquent à l'anglais ici ou en Wallonie.

Nous allons continuer à utiliser l'appellation "Heritage Days", mais, comme cette année, en y ajoutant systématiquement une référence aux Journées du patrimoine ou matrimoine, ainsi que l'appellation néerlandaise "Erfgoeddagen", qui me semble plus large que "Monumentendagen". Ainsi, nous

communiquerons dans les trois langues, comme nous l'avons d'ailleurs toujours fait sur le site. En version imprimée, le titre était certes en anglais, mais si nous tirons encore une édition papier - ce qui n'est pas sûr, les gens utilisant de plus en plus le numérique -, nous mettrons les titres en anglais, français et néerlandais.

La commune de Woluwe-Saint-Lambert a en effet fait connaître ses réticences. J'ai aussi reçu quelques courriels en ce sens de Bruxellois plutôt âgés. Pour moi, nous devons mettre en avant les trois langues : néerlandais, français et anglais.

[225]

M. Van Goidsenhoven, puisque vous êtes assez calme et modéré aujourd'hui - ce que j'apprécie - je tenais à vous dire que la tribune que vous avez écrite contient un sous-entendu qui est pour moi à la limite du racisme. Vous avez en effet laissé croire qu'en tant que néerlandophone, je n'aimais pas le français et voulais remplacer cette langue par l'anglais. C'est ce que l'on appelle en anglais du "whistleblow", et je n'aime pas ça : cela me rappelle ma première année d'activités politiques à Bruxelles !

Je regrette que vous ne soyez pas en face de moi, car vous pourriez voir mon indignation ! Je n'aime pas ce genre d'insinuation, ce n'est pas correct à mon égard. Je ne suis pas un néerlandophone qui veut remplacer le français par l'anglais. J'estime que le français est lingua franca dans cette ville, mais que l'anglais étant aussi important pour de nombreux citoyens, il devrait devenir une langue de travail pour notre Région. Si nous voulons que Bruxelles ait un véritable avenir en tant que ville internationale, nous devons l'assumer et être à la pointe en ce domaine.

Utiliser l'anglais ne signifie pas que l'on veut détruire ou remplacer le français, au contraire ! Ces réactions sont les mêmes que les réactions identitaires du XIXe siècle, cela ne fonctionne pas comme ça ! Je pensais que, comme moi, vous estimiez que la langue française était assez forte pour résister sans problème. Je vous demanderai donc d'arrêter avec ces sous-entendus.

Pour résumer, nous utiliserons les trois langues et emploierons "Heritage Days", puisque cela peut être dit et lu aussi en français. Je tiens à rassurer ceux qui pensaient que nous allions exclusivement utiliser l'anglais pour tous les titres. Cependant, je me félicite que, cette année, nous ayons pu toucher la communauté internationale, qui fait partie de Bruxelles mais ne parle peut-être pas le français ou le néerlandais. Elle a pu découvrir notre patrimoine, matrimoine, "erfgoed", "heritage", et c'est bien l'essentiel !

[227]

Mme Marie Nagy (DéFI). - L'apprentissage des langues étrangères est fondamental pour le groupe DéFI. Le français et le néerlandais sont les deux langues qui forment la colonne vertébrale linguistique et culturelle de notre Région.

Une anglicisation à marche forcée des événements publics est hors de question. Trop de Bruxellois se sentent déjà relégués au rang de citoyens de seconde zone parce qu'ils n'accèdent pas à ce qui est proposé en anglais. Notre Région mérite mieux.

J'espère que vous reviendrez sur la question du patrimoine, que vous ne semblez pas bien comprendre. Vous remettez totalement en question un mot qui signifie pourtant beaucoup de choses et dont l'acception est beaucoup plus large que ce vous prétendez. Cela a de quoi nous inquiéter, puisque vous êtes responsable de notre patrimoine urbanistique bruxellois.

Mme la présidente. - Ce sujet semble en tout cas passionner les membres de cette commission.

[231]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Une tempête dans un verre d'eau ? Beaucoup de Bruxellois voire de Belges et au-delà ont plutôt reçu le verre d'eau dans la figure.

Ma carte blanche était effectivement rugueuse et incisive mais je n'ai jamais, depuis que j'en écris, reçu autant de réactions. Celles-ci n'émanent pas seulement, comme vous seriez peut-être tenté de le penser, de vieilles personnes proches du tombeau. De nombreux jeunes, des personnes impliquées dans les questions culturelles et dans l'enseignement ont également réagi. Que vous le vouliez ou non, ils se sont sentis outragés.

Comme l'a justement dit Mme Nagy, on assiste à une anglicisation à marche forcée, et cette décision a été la cerise sur le gâteau. C'est assez.

Cela ne remet nullement en cause le fait qu'il faille étudier les langues. Moi-même, je milite à titre personnel pour le multilinguisme, en Région de Bruxelles-Capitale, en Belgique et en Europe.

Par contre, cet usage exclusif de l'anglais fait disparaître progressivement nos langues nationales, en particulier le français. Les néerlandophones aussi ont enfin compris qu'ils font aujourd'hui les frais de cette uniformisation de l'emploi d'une langue contre les autres. Le manque d'attention vis-à-vis des germanophones est tout aussi regrettable. Nous n'utilisons pour ainsi dire jamais l'allemand, qui est tout de même la principale langue maternelle parlée aujourd'hui en Union européenne. Les germanophones d'Europe et de ce pays commencent aussi à en avoir un tout petit peu assez d'être méprisés.

Cet événement se raccroche à tant d'autres qui participent à une sorte de volonté de disparition de nos langues nationales de l'espace public. C'est extrêmement dérangeant, particulièrement lorsqu'on promeut la diversité culturelle. Il faut faire attention à ce genre de symbole. Les gens vont évidemment faire des recherches en anglais, si les titres sont en anglais. Ils vont finir par croire que Bruxelles est une région de langue anglaise. Les visiteurs étrangers sont d'ailleurs stupéfaits de la place qu'y prend cette langue. Cela ne se passe ainsi dans aucune autre ville francophone, fût-elle d'ailleurs moins francophone que Bruxelles.

J'en appelle à se ressaisir. Les petites concessions qui ont été faites aujourd'hui ne vont pas assez loin. Restons vigilants. Cet événement n'est pas isolé.

[233]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Pour ma part, j'estime que la langue française est assez forte pour résister à l'anglicisation de la communication. Bien que sa fin prochaine ait été annoncée à maintes reprises, force est de constater qu'elle reste dans les faits la lingua franca à Bruxelles.

Vous l'avez dit, M. le secrétaire d'État, il faut continuer à travailler dans les trois langues. Il faut pouvoir trouver ce site internet en saisissant "Journées du patrimoine" ou le nom dans une autre langue. Veillons néanmoins à maintenir le lien avec les personnes isolées soit par l'âge, soit par un faible bagage culturel. L'anglicisation n'empêchera pas les amoureux de la langue française de participer à cet événement, mais peut-être bien des publics plus faibles sur le plan socio-économique.

Gardons à l'esprit la nécessité de nous adresser à toutes et à tous. Nul doute que cette "storm in a cup of tea" vous aura donné matière à réflexion.

[235]

Mme Véronique Jamouille (PS).- J'entends que l'édition de l'année prochaine se fera dans les trois langues. J'ai travaillé à la représentation permanente, où l'anglais était la langue de travail supposée. À chaque présidence belge, qu'il s'agisse de nos collègues néerlandophones ou germanophones, nous avons toujours souligné que nos langues témoignaient d'une diversité que nous devons conserver, car elle fait la richesse de l'Union européenne.

Je rappelle que le PS est l'auteur d'une proposition visant à reconnaître le droit de vote aux élections régionales dans les mêmes conditions qu'aux élections communales, l'objectif étant de faciliter l'intégration et de reconnaître Bruxelles comme ville internationale.

Enfin, les Journées du patrimoine sont aussi l'occasion d'ouvrir la culture à des classes populaires qui ne parlent pas nécessairement l'anglais, mais peut-être d'autres langues. En n'utilisant que l'anglais, nous manquerions la grande ambition de ces Journées du patrimoine.

- *Les incidents sont clos.*

[105]

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

EN AAN DE HEER PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR STEDENBOUW EN ERFGOED, EUROPESE EN INTERNATIONALE BETREKKINGEN, BUITENLANDSE HANDEL EN BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,

betreffende "de geweigerde vergunning voor de in aanbouw zijnde congres- en kantoortoren Realex".

[107]

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE,

concernant "le projet de la tour Realex".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME ISABELLE EMMERY,

concernant "la modification du projet Realex".

[111]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Op 20 september 2021 meldden de media dat urban.brussels de bouwvergunning voor het Realexproject in de Wetstraat, een toren van 114 m met een congrescentrum voor de Europese Commissie, heeft afgewezen.

Het reeds in aanbouw zijnde project moet dus bijgestuurd worden, zodat de hoogterichtlijnen van het nieuwe richtplan van aanleg Wet niet overschreden worden. Urban.brussels oordeelde immers dat de toren in hoogte beperkt moet blijven tot maximaal 55 m, wat betekent dat de promotor 40.000 m² aan oppervlakte verliest.

Projectontwikkelaar Atenor is ontevreden en meent dat hij zich door uw negatieve beslissing moet baseren op hetgeen door middel van vergunning 04/PFD/482352, zoals gewijzigd in augustus 2016 en opnieuw verleend op 21 oktober 2019, was toegezegd. Voorts blijkt de houding van het gewest niet overeen te stemmen met die van Brussels commissaris voor Europa Alain Hutchinson, want hij steunt de bouw van het conferentiecentrum blijkbaar wel.

Atenor heeft maar liefst negen maanden moeten wachten op het negatieve antwoord van urban.brussels, terwijl de overeenkomst met de Europese Commissie afgelopen januari werd ondertekend en de promotor bijgevolg gebonden is aan strikte oplevertermijnen: het congrescentrum moet eind 2024 worden opgeleverd. Midden juni werd ook de milieuvergunning voor het project afgeleverd.

[113]

Reeds in september 2019 had de Raad van State het controversiële stedenbouwkundige kader voor de Europese wijk vernietigd, waardoor de bouwvergunning voor de kantoren werd ingetrokken. Het gewest loste dat probleem snel op, want nog dezelfde dag werd een nieuwe vergunning afgeleverd op basis van een nieuwe verordening.

Nochtans verzetten buurtcomités in de Europese wijk zich zowel tegen de The One-toren, als tegen de in aanbouw zijnde congres- en kantoortoren van Realex. Omwonenden plaatsen ook vraagtekens bij het hele richtplan van aanleg Wet, dat het ruimtelijke kader en de regels voor de Europese wijk vastlegt.

In een antwoord van 29 september 2020 verklaarde de minister-president dat er rekening wordt gehouden met de vermelde opmerkingen van buurtbewoners. Zo is er een beperking van het mogelijke aantal torens (van twintig naar veertien), een lagere maximumhoogte van de torens (120 in plaats van 220 m), een maximumbreedte van de torens (35 m in plaats van een onbepaalde breedte), een verhoging van de grondoppervlakte die nodig is voor de bouw van een toren (van 2.000 naar 5.000 m²) en een aanzienlijke uitbreiding van de functionele mix.

Toch bevatte het advies van de Gewestelijke Ontwikkelingscommissie (GOC) van 29 oktober 2020 een hele reeks fundamentele vragen bij het ontwerp van richtplan van aanleg, onder andere over de problematiek van de dichtheid, de typologie, de impact op de aangrenzende woonwijken, op de bestaande erfgoedgebouwen, op het landschap, het milieu, de operationalisering van het project, de mobiliteit, de openbare ruimte enzovoort. De GOC wees ook op belangrijke gevolgen van de coronacrisis voor de kantorenmarkt en het toerisme in Brussel. De commissie stelt daarom voor het ontwerp van richtplan van aanleg te herzien.

[115]

In een krantenartikel van 25 mei 2021 verklaarde de heer Alain Hutchinson, de commissaris van de Brusselse regering voor Europa, dat er nog geen oplossing voor het Realex-project gevonden werd. Hij stelde dat een toren uitgesloten is, maar dat de regering samenzat met de Europese Commissie om een oplossing te vinden.

Deze vraag kadert ook in de recente plannen van de Europese Commissie om eventueel van locatie te veranderen en de oppervlakte te verkleinen. De minister-president verklaarde begin dit jaar nog in deze

commissie dat het voorstel voor een nieuw richtplan van aanleg geen invloed heeft op Realex, The One en het project Stratenblok 130 van de Europese Commissie, zoals gepland.

Het is duidelijk dat het hele dossier als een knoeiboel mag worden bestempeld. Ik vrees dat de rechtszekerheid volledig zoek is.

De vergunning voor de congres- en kantoortoren Realex, die al in aanbouw is, werd geweigerd. Hoe zal die situatie geregulariseerd worden? Welk overleg is er al gepleegd en welke scenario's liggen er op tafel?

Hoe verklaart u de wachttijd van negen maanden voor urban.brussels om de beslissing mee te delen? Dat is toch veel te lang. Op basis waarvan werd die beslissing genomen? Hoe rijmt u die met de verklaringen van de minister-president in deze commissie?

In het richtplan van aanleg Wet staat een maximale hoogte van 120 m. Waarom voldoet die in dit geval niet?

Is er nog overleg geweest met de Europese Commissie? Zo ja, wat is het resultaat daarvan?

Welke agentschappen van de Europese Commissie zullen eventueel verhuizen? Is er daarover al duidelijkheid?

Hoe rijmt u de houding van het gewest met die van de heer Alain Hutchinson? In welke mate werd hij betrokken bij de beslissing?

[117]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Ce n'est pas la première fois que je vous fais part de mon opposition au plan d'aménagement directeur (PAD) Loi. Pour rappel, lors de la commission du développement territorial du 16 décembre 2019 où nous en avons discuté pour la première fois de la législature, je vous faisais déjà part de l'historique catastrophique de ce PAD Loi en m'appuyant notamment sur l'avis de la Commission royale des monuments et des sites, des associations et des comités de quartier.

En effet, à l'époque, ce projet, qui s'appelait encore projet urbain Loi, contenait déjà les prémices bien visibles d'un projet destructeur pour le quartier. En 2012, j'avais d'ailleurs obtenu que l'accord de majorité 2012-2018 de la Ville de Bruxelles mentionne explicitement l'opposition de celle-ci à ce projet, nuisible pour Bruxelles et les Bruxellois.

Or, bien que le nouveau collège de la Ville de Bruxelles annonce maintenir son opposition au projet de PAD, les mêmes partis, à la manœuvre au gouvernement bruxellois cette fois, prennent pourtant des positions diamétralement opposées depuis 2019. Un double discours manifeste, dont les habitants ne sont plus dupes.

Pourtant, voici quelques jours, vous avez annoncé que la Région ne voulait plus du projet Realex tel que déposé actuellement. En effet, conformément au dossier soumis par le promoteur, le projet consiste à construire une tour de bureaux de 128 m de haut ainsi qu'un centre de congrès de 55 m de haut pour la Commission européenne. Vous avez précisé ne vouloir garder que le centre de congrès.

[119]

À la suite de votre déclaration, le promoteur a déclaré pour sa part vouloir appliquer un permis d'urbanisme octroyé par la Région en 2019, qui avait validé uniquement une tour de bureaux, et non le centre de congrès.

On aurait pu se passer de cette saga si la Région avait une vraie vision à long terme pour l'avenir de Bruxelles et de ses quartiers stratégiques.

Vous êtes responsable de l'image catastrophique de Bruxelles sur le plan urbanistique ! Réalisez-vous que vos décisions sont un frein considérable aux investisseurs, promoteurs et développeurs, dont nous avons besoin ? Prenez-vous conscience des conséquences de votre manque de vision pour la main-d'œuvre bruxelloise, l'emploi, les bureaux d'architectes et les retombées économiques qui en découlent ? En tant que député bruxellois et membre de cette commission du développement territorial, je me dois de tirer la sonnette d'alarme.

Vous êtes en train de dire au promoteur que s'il construit la tour Realex et que le Conseil d'État annule le permis - ce qui risque fort bien d'arriver -, il sera forcé de la démolir. Si je suis d'accord avec cette réponse, je ne parviens pas à comprendre votre logique de tolérance à l'égard de projets tels que la tour The One ou le projet Spectrum, pour lesquels vous avez précisément fait l'inverse, alors que les permis avaient pourtant été annulés.

Dans l'affaire The One, le Conseil d'État avait confirmé le 25 septembre 2019 l'illégalité de cette tour. En effet, dois-je rappeler que ce projet aurait dû être soumis à une évaluation préalable de ses incidences environnementales ? Dans l'affaire Spectrum, le Conseil d'État avait annulé le permis car les étages de bureaux excédaient en hauteur les limites du règlement régional d'urbanisme et portaient atteinte aux immeubles classés de la place de la Liberté. Dès lors, qu'attendez-vous pour appliquer déjà les décisions du Conseil d'État afin de conjuguer vos propos et vos actions ?

Pouvez-vous expliciter cette annonce de ne plus vouloir de la tour Realex ? Quelles sont les réactions de votre gouvernement après l'annonce du promoteur ? Pourriez-vous faire le point sur les dernières avancées des discussions avec le promoteur dans ce dossier pour le moins sensible ?

Y a-t-il eu des discussions récentes avec les associations et comités de quartier à cet égard ? Si non, pourquoi ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?

[121]

Y a-t-il eu des discussions récentes avec la Ville de Bruxelles, qui annonce rester opposée au projet ? Si non, pourquoi ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?

Des discussions ont-elles été menées dernièrement avec les institutions européennes à cet égard ? Si oui, serait-il possible d'en connaître la teneur ?

Peut-on conclure que votre refus de la tour Realex marque la fin du projet de PAD Loi et un tournant pour la vision urbanistique dans le cœur du quartier européen ? Si oui, pourriez-vous déjà esquisser la nouvelle vision urbanistique, architecturale et patrimoniale dans ce quartier pour les prochaines années ?

[123]

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Dans le cadre du projet urbain Loi (PUL), le projet Realex prévoyait de développer un projet mixte de l'ordre de 58.000 m², comprenant une tour de bureaux de 128 m de haut, dotée d'installations de conférences, de boutiques, d'un parking, d'un vaste domaine public, etc. Or, l'administration régionale urban.brussels a notifié fin juillet au promoteur la demande de la Région de revoir la copie du projet et de limiter la construction au centre de congrès pour la Commission européenne prévu dans la partie basse, qui est de 55 m de haut.

À la suite de la crise sanitaire, la Région a décidé de revoir en profondeur l'urbanisme à Bruxelles et ne veut plus de grandes tours. Le futur plan d'aménagement directeur (PAD) du quartier européen, le PAD Loi, devrait le confirmer. La presse cite d'ailleurs votre cabinet : "La Région veut mettre fin au quartier monofonctionnel et ne veut plus de grandes tours. Ce projet ne correspond plus à la réalité urbanistique du quartier." Nous sommes nombreux à applaudir vos propos, même si certains ont du mal à le faire.

Si cette annonce fait le bonheur des riverains, elle ne plaît évidemment pas au promoteur Atenor, qui n'a pas manqué de le faire savoir dans la presse. Atenor menace même de ressortir un vieux projet, validé en 2019 par la Région, consistant en une tour de 114 m de haut, composée uniquement de bureaux, supprimant ainsi la réalisation d'un centre de conférences.

Ce permis faisant actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'État, cette tour - si elle se construit, dans le cadre d'une épreuve de force à taux élevé de testostérone - devrait être démolie le cas échéant, en fonction de la décision du Conseil. Ce serait une première à Bruxelles et on peut supposer que le promoteur ne prendra pas un tel risque.

[125]

Au-delà de ce qui est dit dans la presse, confirmez-vous ces informations ? D'après la RTBF, vous estimez que le dialogue avec le promoteur immobilier n'est pas rompu. Avez-vous eu des contacts avec Atenor à propos de ce dossier ? Le cas échéant, qu'en est-il ressorti ? Atenor est-il disposé à jouer le jeu de la procédure d'élaboration du PAD Loi et, par conséquent, à prendre son mal en patience jusqu'à la fin de la procédure ?

Pourriez-vous faire le point sur la procédure pendante devant le Conseil d'État ?

[127]

Mme Marie Nagy (DéFI). - Que de temps et d'énergie perdus depuis l'adoption de ce projet urbain Loi, devenu règlement régional d'urbanisme zoné, puis plan d'aménagement directeur Loi ! Cela fait plus de dix ans que, contre l'avis des Bruxellois, ce type de projet continue à faire son chemin, alors que se posent des problèmes de surdensification et de non-applicabilité du mécanisme proposé pour arriver à ce qui était prévu dans les échanges de terrain.

Nous savions qu'il y avait une mauvaise implantation des tours, que les vues remarquables n'étaient pas protégées. Malgré les remarques des habitants, de leurs associations, de la Commission royale des monuments et des sites et de toute une série de personnes qui interviennent depuis toujours dans le débat urbain, il y a eu une espèce d'acharnement, accompagné - faut-il le dire - par certains membres de la Commission européenne, à soutenir un développement qui est, selon moi, mauvais pour le quartier européen.

M. le secrétaire d'État, vous avez pris une décision qui vous semble courageuse : celle de refuser le permis. Elle est courageuse, mais elle me semble assez logique : il n'y a pas de base légale, M. Coomans de Brachène, pour délivrer un tel permis. Si aujourd'hui urban.brussels devait décider de le délivrer, la décision ferait l'objet d'un recours et serait cassée. C'est donc logique, à moins de miser sur l'urbanisme du fait accompli : forcer la décision de construire, comme dans le cas de la tour The One, pour laquelle la Région n'a pas osé pousser la logique jusqu'à la demande de démolition. Ici, la question a été posée au bon moment. M. le secrétaire d'État, je vous conforte dans cette décision.

Où en sont les contacts avec le demandeur ? Dans quel cadre réglementaire procède-t-on ? Qu'en est-il de la procédure devant le Conseil d'État ?

[129]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Hormis les articles de presse publiés à la suite des questions que nous vous avons posées le 4 octobre dernier, nous ne disposons pas de nouvelles informations.

Considérant les pressions qu'opère Atenor dans les colonnes de la presse économique, urban.brussels a effectivement fait montre d'un certain courage en refusant le permis pour le projet Realex. Le ministre-président a annoncé un délai de six mois de réflexion qui prendra fin le 25 novembre.

Dans sa communication du 20 novembre dernier, il a déjà donné un certain nombre d'indications. Pour le plan d'aménagement directeur (PAD) Loi, il était notamment question de réviser les gabarits, de renoncer aux tours, de créer 15 % de logements à finalité sociale, d'améliorer la verdurisation et de donner la priorité à la mobilité active.

Tout le monde espère que la nouvelle vision sera en phase avec les enjeux contemporains liés au climat - déminéralisation, recyclage des bâtiments, gestion des eaux - et que la nouvelle traduction de la vision sera en phase avec la demande sociétale - crédibilité des institutions européennes et bruxelloises, écoute de la société civile, des experts et des habitants.

Avez-vous des éléments à nous communiquer quant à la méthodologie mise en œuvre par notre Région pour remettre les acteurs autour de la table ?

Puisqu'il est question de redéposer une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un centre de conférences sur ce terrain, avez-vous eu des contacts avec le demandeur Atenor et la Commission européenne ? Nous savons tous que le délai souhaité par la Commission européenne est 2025.

Pour ma part, il me semble vraiment important de réunir les acteurs autour de la table avec une méthodologie et un outil tenant compte des controverses, et qui permettent d'élaborer un meilleur projet, plus en phase avec les enjeux contemporains.

[131]

De heer Pascal Smet, staatssecretaris.- Mijnheer Vanden Borre, de bouw van de Realextoeren is nog niet begonnen. U verwacht hem misschien met The One, een toren die klaar is en waar de Europese Commissie momenteel haar intrek neemt.

In tegenstelling tot wat u beweert, is de vergunning ook niet geweigerd. Wij hebben enkel voorwaarden opgelegd, op grond van artikel 191 van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening. Als aan die voorwaarden is voldaan en er worden nieuwe plannen ingediend, dan komt er een nieuw onderzoek en kan een vergunning worden afgeleverd.

Wat zijn die voorwaarden dan? Wel, urban.brussels en ikzelf vinden dat er geen plaats is voor een toren.

[133]

(poursuivant en français)

Le projet doit être limité à la hauteur du centre de conférences, soit près de 110 mètres.

Concernant l'intérieur de l'hôtel de maître inscrit à l'inventaire du quartier Léopold, il faut renoncer à la création d'un ascenseur au milieu de la pièce arrière et étudier une solution alternative à l'établissement d'un escalier de secours au droit du passage cocher.

Il faut également tenir compte de l'avis de Bruxelles Mobilité concernant le déplacement de la zone de dépôt de la rue de la Loi et prendre en considération ses remarques au sujet de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pourquoi avons-nous décidé de ne pas ériger cette tour ? Il y a une différence entre les projets The One et Realex. The One a été imaginé à une autre époque, où la Région avait clairement l'idée du plan d'aménagement directeur (PAD), qui comprenait la possibilité de construire différentes tours dans le quartier. Je me réfère ici au projet Loi 130 de la Commission européenne, qui prévoyait plusieurs tours et a fait l'objet d'un concours officiel.

Le contexte était celui d'avant la pandémie de Covid-19, où il était encore accepté de construire des tours, et j'insiste sur le pluriel. Aujourd'hui, le contexte urbain a changé. Le gouvernement a décidé mettre sur pause le PAD afin de revoir son principe. L'instrument qui était une certitude par le passé ne l'est plus aujourd'hui. Le ministre-président et moi-même y travaillons.

Ensuite, entrent en jeu la crise du Covid-19 et la nouvelle politique immobilière de la Commission européenne, dont l'abandon du projet Loi 130. En conséquence, le contexte a profondément changé et la demande de permis d'urbanisme doit en conséquence être adaptée. Il a été conclu que le bon réaménagement des lieux ne permettait pas de construire une tour - la tour Realex - à côté de The One. L'existence de deux tours côte à côte aurait été une bêtise d'un point de vue urbanistique.

[135]

Par contre, il n'y aurait rien de gênant à y ériger un centre de congrès d'une hauteur de 110 mètres. En effet, sa hauteur serait alors plus ou moins égale à celle des bâtiments alentours. Selon moi, cela améliorerait même la qualité de la tour The One. Le contexte a profondément changé.

[137]

Contrairement à ce que vous pensez, M. Vanden Borre, le promoteur ne tombe pas des nues. Nous n'avons pas décidé soudainement avant les vacances d'été de refuser ! Il était au courant des difficultés du dossier depuis plusieurs mois.

Quand la décision a été prise en juillet, nous avons organisé une réunion avec le promoteur pour l'en informer et l'inviter à proposer de nouveaux plans pour le centre de congrès. Nous pouvions ainsi organiser une réunion, en septembre, pour discuter de l'esquisse sur la base de laquelle le projet peut être élaboré. Nous comprenons la nécessité pour l'Union européenne d'avoir un centre de congrès moderne. Tant la Commission européenne que le Parlement européen l'utiliseront.

Entre-temps, des contacts ont eu lieu. Néanmoins, la Région doit attendre l'initiative du promoteur. Celui-ci, qui construit le centre, et la Commission européenne, à qui il est destiné, doivent examiner le projet ensemble. M. Coomans de Brachène, nos relations avec la Commission européenne sont excellentes, c'est pourquoi nous avons eu quelques contacts avec ses services, qui comprennent bien le cadre.

Nous attendons une proposition du promoteur et de la Commission européenne. La Région bruxelloise peut faciliter l'avancement du dossier.

En somme, nous sommes face à deux cas de figure. Soit le promoteur décide de suivre les conditions de l'article 191 : il reste dans la procédure actuelle ou il déclenche une nouvelle procédure. La Région s'engagera certainement à traiter les demandes en priorité, étant donné l'importance de son rôle stratégique comme capitale européenne.

Soit le promoteur refuse et abandonne. La Commission européenne devra alors trouver une solution alternative. Si le promoteur refuse et veut construire la tour prévue dans l'ancien permis, il prend un énorme risque, et il le sait. Nous ne demandons pas la démolition de la tour The One, mais je lui déconseille de construire la tour Realex, telle que prévue en 2019. Il sera en effet obligé de la démolir si le permis en cours d'examen sur la base du règlement régional d'urbanisme n'autorise pas cette tour. Le promoteur sait que le cadre a profondément changé.

[139]

La meilleure solution serait le dépôt d'une demande de permis pour un centre de congrès à cet endroit, dans le cadre soit de la procédure actuelle, soit d'une nouvelle procédure. Dans les deux cas, la Région et toutes ses instances s'engagent à traiter la demande de permis aussi rapidement que le permet le cadre juridique.

[141]

(verder in het Nederlands)

Dat is de boodschap die de heer Hutchinson en ikzelf aan de Europese Commissie hebben overgemaakt. De contacten zijn heel goed. De Europese Commissie is perfect op de hoogte van onze standpunten en wij van de hare. Nu ligt de bal in het kamp van de projectontwikkelaar, die een keuze moet maken.

Ik zal de komende weken contact houden met de Europese instellingen, ook al is het geweest niet echt aan zet, om de verdere evolutie in het dossier te volgen.

[143]

(poursuivant en français)

Les relations avec la Ville de Bruxelles sont très bonnes. Je ne prends pas des décisions uniquement avec urban.brussels. Nous nous concertons avec tout le monde et analysons la situation. Cela ne se faisait peut-être pas par le passé, mais c'est bien le cas aujourd'hui.

Nous avons donc en effet pris une décision, nécessaire pour le bon aménagement des lieux, vu le profond changement du contexte et du cadre urbanistiques. J'espère maintenant que le centre de congrès naîtra le plus rapidement possible. La commission sait, comme toutes les personnes qui seront impliquées à l'avenir, que la Région traitera ce dossier en priorité pour qu'il en soit ainsi. Cependant, pour cela, une proposition doit être introduite maintenant.

[145]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- De geringe mate van rechtszekerheid in dit gewest valt me op. U zegt dat de context in Brussel volledig is veranderd, maar een aantal beslissingen is genomen voor de coronacrisis. Dit dossier heeft een lange voorgeschiedenis, net zoals een aantal andere grote bouwprojecten. Met het richtplan van aanleg Wet is er veel meer mis dan u in uw antwoord stelt. U bent niet ingegaan op een aantal vragen die ik over dat richtplan van aanleg heb gesteld. Er blijven fundamentele vragen over de

rechtszekerheid. Ik vraag me af wat de rechtsbasis is van de beslissing die urban.brussels heeft genomen. U geeft hier niet meer dan een persoonlijke appreciatie, maar geen rechtsbasis voor die beslissing en u zegt ook niet waarom Brussel zo'n ingrijpende beslissing neemt.

Ik roep op tot voorzichtigheid in de relatie met een aantal grote institutionele spelers zoals de Europese Commissie en het Europees Parlement. Corona zal nog een heel grote impact hebben, maar het is ook uw rol om Brussel aantrekkelijk te houden. U mag er niet voor zorgen dat dergelijke grote spelers hun toekomst en hun kantoorplannen in Brussel nog meer in vraag stellen. Ik raad u toch aan om de komende gesprekken met de nodige voorzichtigheid te voeren. Ik hoop dat u zich welwillend opstelt tegenover de toekomst van de Europese Commissie, van het Europees Parlement en van andere grote bedrijven en spelers in Brussel.

[147]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je suis sidéré par l'hypocrisie de ce discours. Je devrais faire un montage de tout ce qui a été dit en 2019, en 2020 et aujourd'hui sur ces mêmes questions, sur ce même quartier, sur des projets similaires, avec des discours totalement différents.

Le projet actuel va moins loin, ce dont nous pouvons nous réjouir, mais nous avons aussi l'air de tourner casaque et de perdre la boule, ce qui nuit à notre image auprès des promoteurs, des développeurs et des investisseurs, mais également des bureaux d'architectes, et a également des répercussions économiques évidentes.

Je ne suis pas favorable au projet tel qu'il a été déposé, mais la prudence est de mise. C'est un projet historique, que je connais depuis quinze ans au moins. Si Atenor l'a développé, c'est sans doute parce qu'il avait obtenu des garanties de la part des autorités régionales.

Dans le cadre de tels projets, il faut être clair dès le départ et pouvoir dire oui ou non. Cela n'a pas été le cas dans ce dossier, où les autorités ont fait patienter le promoteur, comme me l'ont raconté certaines des parties prenantes, que je connais très bien. Les autorités retournent aujourd'hui leur veste, ce qui est honteux. Je l'ai dit, je ne suis pas favorable au projet tel qu'il se présente aujourd'hui, mais je n'accepte pas pour autant cette façon d'agir, qui décrédibilise le monde politique.

Nous méritions quelque chose d'un peu plus à la hauteur. Certes, le contexte a changé. Lorsque le périmètre urbain Loi (PUL) a été lancé, nous avons promis 25 % de logements sur cet îlot. Le promoteur lui-même était étonné, à l'époque, parce qu'on ne lui avait imposé que 10 % de logements. On a donc menti aux habitants en disant qu'il y aurait du logement.

Votre bonne entente avec la Commission européenne est un élément positif, mais en tournant ainsi le dos aux acteurs privés, vous nuisez à la ville.

[149]

Mme Isabelle Emmery (PS).- Ma réplique sera d'une autre teneur que celles de mes collègues. Je note avec satisfaction que la décision prise par urban.brussels et suivie par le cabinet du secrétaire d'État est conforme à ce dont on parle très souvent dans cette commission, et qui correspond aux évolutions voulues pour Bruxelles. Même avec un langage d'opposition, j'entends mes collègues dire la même chose et nous devons nous en réjouir.

Le secrétaire d'État parle d'une entente entre la Commission européenne et le promoteur et indique qu'un projet revu pourrait atterrir sur la table de nos administrations. J'entends aussi que la Région est là pour faciliter ce travail et permettre aux acteurs de comprendre le cadre dans lequel ils doivent travailler.

M. le secrétaire d'État, vous avez tenu un discours extrêmement rationnel, certes peut-être différent de ce qu'on entendait précédemment, mais des évolutions environnementales sont là, inhérentes à la ville que nous souhaitons. Vous avez dressé un projet très intéressant et porteur d'un bel avenir pour ce quartier.

[151]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Le PAD Loi a été abandonné dans sa forme ancienne. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de coconstruire quelque chose de différent et de plus conforme à l'urbanisme et la défense de la ville.

M. Coomans de Brachène, je tiens à souligner que votre position est plus que paradoxale. Vous vous réjouissez de l'abandon de ce PAD que vous dites avoir toujours combattu, tout en défendant le droit du promoteur de continuer à construire, comme si ce PAD n'avait pas été remis en question par l'enquête publique et les différentes instances bruxelloises telles que la Commission régionale de développement, la Commission royale des monuments et des sites et le monde associatif. Votre position est totalement surréaliste, mais vous en avez la responsabilité.

[153]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- M. le secrétaire d'État, je suis ravie de vous entendre admettre qu'il n'est pas opportun de multiplier les tours, qu'elles soient destinées au secteur tertiaire ou au logement, étant donné qu'il n'y a plus de marché dans le quartier européen. Cette option a pourtant été poursuivie par la Région entre 2008 - avec le projet de PUL - et 2019 - avec le projet de PAD -, alors qu'elle est fortement contestée par les instances d'avis et la société civile.

Je ne peux m'empêcher de vous rappeler que le 17 juin 2013, à l'occasion de l'enquête publique sur le cahier des charges de l'étude d'incidences du premier projet Realex, l'Atelier de recherche et d'action urbaines a publié une analyse intitulée "Deux projets de tours collées rue de la Loi : mégalomanie aveugle des promoteurs !". À l'époque, cette mégalomanie était considérée avec bienveillance par les pouvoirs publics dans la perspective du PUL, puis du projet de PAD. Entre-temps, la tour The One a bouché la perspective depuis les arcades du Cinquantenaire. C'est très dommageable pour le paysage urbain de notre ville et le projet de PAD est en état de mort clinique.

Vous avez raison : nous avons besoin d'une proposition. Il faut qu'Atenor remette un projet sur la table. Il me paraît cependant douteux d'arriver à réaliser cet objectif dans le cadre d'une demande de permis modificatif : la suppression d'une tour représente en effet une modification substantielle. Selon moi, une nouvelle demande de permis sera nécessaire.

Cette fois, le projet devra se révéler conforme à la ville que nous voulons, du point de vue tant de la qualité de l'environnement urbain que des processus démocratiques. Je plaide donc pour que perspective.brussels mette sur pied une méthode permettant de réunir le secteur privé, les pouvoirs publics et la société civile.

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[159]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Puisque j'ai été cité nommément par Mme Nagy, je voudrais préciser que le MR a été le seul parti - je peux retrouver les votes de Mme Nagy - à voter le refus du rapport plancher/sol de huit, validé par le conseil communal à l'époque. Je vous encourage à vérifier cela, Mme Nagy. Et il y a un an, à nouveau, j'étais le seul à interpellier au sujet de The One. Le MR est le seul à tenir la même ligne depuis le début.

- *Les incidents sont clos.*

[163]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE
L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

concernant "l'immeuble des rues du Marais et des Sables (Meyboom) sauvegardé".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME ISABELLE PAUTHIER,

**concernant "l'encadrement régional de la transformation progressive du quartier du Marais en
campus universitaire".**

[167]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- J'ai eu à cœur de défendre la sauvegarde du bâtiment Meyboom depuis plusieurs années au sein de cette commission. J'ai ainsi pu vous faire part de mes craintes et de celles de nombreux Bruxellois, inquiets ou scandalisés par le projet de nouveau campus de la Hogeschool-Universiteit Brussel (HUB) qui était, certes, louable mais qui ne devait pas se faire au détriment de la protection de notre patrimoine architectural.

Pour rappel, malgré l'opposition de la Ville de Bruxelles notamment, votre administration avait accepté de détruire l'immeuble de l'architecte Paul Saintenoy et les bâtiments adjacents. Au début de l'année 2017, la commune avait même dû déposer un recours afin d'empêcher la démolition. Une pétition avait par ailleurs été lancée et avait récolté plusieurs milliers de signatures, afin de sensibiliser votre administration à la recherche d'une alternative. En effet, des solutions existaient et certaines, très concrètes, avaient même été proposées à la HUB. Ce 16 septembre, vous avez annoncé que le bâtiment serait finalement sauvegardé. J'ai envie de crier victoire au nom de tous les défenseurs de notre patrimoine architectural bruxellois.

Si nous lisons attentivement votre communiqué, le bâtiment de près de 10.000 m² sera transformé en logements étudiants et unités résidentielles. Cependant, ce projet représente également dix longues années d'abandon d'un vaste ensemble, ainsi qu'une incapacité des pouvoirs publics à favoriser les occupations temporaires, en leur préférant un vide préjudiciable au bâti. Il s'agit d'une situation qui a d'ailleurs rendu le bâtiment inhabitable, étant donné que le propriétaire s'est arrangé pour rendre la situation invivable à l'intérieur, en arrachant lui-même une série de câbles.

Quant aux étudiants de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven), ils s'installeront dans le bâtiment Pachéco, qui appartient à Belfius Insurance. Une rénovation et un élargissement du Socle - les blocs à gauche

et à droite du bâtiment Pachéco - et du Passage 44 souterrain - qui relie les deux blocs - seront prévus, pour permettre aux étudiants de bénéficier de ce nouveau bâtiment d'ici 2025 ou 2026.

[169]

Quel est aujourd'hui l'état, tant intérieur qu'extérieur, des édifices des rues du Marais et des Sables que la KU Leuven va transformer ? Connaissez-vous le budget estimatif pour une remise en état ?

Pourriez-vous expliquer les démarches entreprises par votre cabinet ou votre administration pour obtenir ce revirement de la part de la KU Leuven quant à la mise en œuvre de son dossier ? Le cas échéant, quels ont été les arguments déterminants pour la faire renoncer à la mise en œuvre de son permis ? Des engagements ont-ils été pris auprès de la KU Leuven afin de permettre ce changement de cap ?

Disposez-vous déjà d'un calendrier estimatif pour l'obtention d'un nouveau permis qui permettra enfin aux édifices des rues des Sables et du Marais d'être restaurés ?

Bien que ces immeubles ne soient pas classés, y a-t-il des points d'attention particuliers sur lesquels votre administration a demandé une vigilance patrimoniale ?

Quelles initiatives la Région a-t-elle prises afin d'éviter qu'à l'avenir, de tels édifices puissent être laissés vides et abandonnés durant dix ans ? Comment encourager l'occupation temporaire sans entraver une possible reconversion future ?

Concernant le nouvel immeuble qui sera occupé par Odisee, pourriez-vous préciser le programme des futures affectations, l'agenda estimatif du projet et les éventuels engagements financiers de la part des pouvoirs publics pour cette reconversion ?

[171]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Dans ce dossier, M. Coomans de Brachène a effectivement défendu le patrimoine quand il était échevin de l'urbanisme à la Ville de Bruxelles. Celle-ci a en effet introduit un recours.

M. le secrétaire d'État, le 16 septembre 2021, vous avez annoncé dans la presse l'issue heureuse du dossier de la haute école Odisee, qui a finalement renoncé à son projet de démolition du complexe immobilier situé à l'angle des rues des Sables et du Marais, projet baptisé Meyboom et lancé en 2012.

Cette demande de permis d'urbanisme, présentée à l'époque comme une rénovation, concernait en réalité une démolition-reconstruction qui n'était pas sans soulever de nombreux problèmes d'opportunité : sacrifice d'un patrimoine indéniable ; démolition d'un complexe immobilier bien construit et en bon état ; travaux inutiles infligés aux riverains ; nuisances environnementales superflues : bruit, poussière, consommation d'énergie pour la destruction comme pour la nouvelle construction, gaspillage de matériaux de qualité, production considérable de déchets... D'autres options existaient pourtant dans le quartier, puisque de nombreuses banques délaissaient des immeubles dotés d'auditoriums.

Treize années de perdues pour le demandeur, qui espère inaugurer sa nouvelle implantation estudiantine sur un autre site : dans l'immeuble dit Pachéco, situé à proximité. Il appartient à Belfius et offre apparemment davantage de superficie. L'article de Bruzz nous apprend en effet que la solution a apparemment été trouvée en collaboration avec Belfius : "Afin de rendre son expansion possible, la KU Leuven s'installe dans le socle du bâtiment Pachéco."

Cette importante présence étudiante est en effet une richesse pour notre ville. En dehors des campus monofonctionnels, comme ceux de la Plaine ou du Solbosch, les hautes écoles tendent à se regrouper dans la ville. Il en est ainsi du campus de la Hogeschool-Universiteit Brussel qui comporte trois implantations dans le quartier du Marais et une à Schaerbeek.

Parallèlement, ces acteurs ont cherché à résoudre, en partenariat avec les pouvoirs publics, la pénurie de l'offre de logements étudiants, soit sur leur campus, soit à proximité immédiate. Des acteurs publics et privés ont ainsi développé ces dernières années une production non négligeable. Toutefois, ces mouvements posent de nouveaux problèmes de concentration et donc de potentielles nouvelles ségrégations sociospatiales. Il convient de les encadrer afin de ne pas substituer une monofonctionnalité universitaire à la monofonctionnalité bancaire, des causes similaires étant susceptibles de produire des effets analogues.

[173]

Comme en témoigne sur les réseaux sociaux un enseignant qui travaille dans ce quartier depuis 35 ans, telle est aujourd'hui la situation. Et de proposer un "quartier latin" bruxellois. Je ne crois pas que le terme soit adéquat, mais il traduit cette idée : comment s'appuyer sur le renouveau de ce quartier et sa reconquête récente par le logement pour améliorer le cadre de vie de tous ses occupants et usagers ?

M. le secrétaire d'État, quelles sont les modalités de l'accord entre la Katholieke Universiteit Leuven et Belfius - achat, échange, convention de mise à disposition ?

L'Atelier de recherche et d'action urbaines a déposé une demande de classement le 12 mai 2020 et reçu un accusé de réception au mois de septembre. Une procédure de classement du complexe des rues du Marais et des Sables a-t-elle été diligentée à la suite du dépôt de ce dossier ?

Quelles sont les initiatives mises en place par urban.brussels afin d'inciter les acteurs du monde universitaire à encourager la mixité fonctionnelle dans leurs propres bâtiments, comme promouvoir des rez-de-chaussée animés et accueillir des services ouverts sur le quartier, afin de maintenir une animation en dehors des horaires scolaires, par exemple ?

Le Passage 44 a été fermé. C'est regrettable, car il permettait une liaison piétonne abritée du bruit du boulevard et des intempéries. Sa réouverture est-elle prévue dans le cadre de ce projet ?

Qui dit étudiants, et a fortiori enfants, dit circulation piétonne intense. En matière d'aménagement d'espace public, une extension du piétonnier entre la rue Neuve et le boulevard Pachéco est-elle sollicitée par ces acteurs ?

Qu'en est-il du projet de coulée verte que les pouvoirs publics prônaient sur le boulevard Pachéco, dont la largeur a déjà été rétrécie ? Pourquoi les intentions évoquées dans le schéma directeur Pachéco - fermeture du tunnel Victoria Regina et du boulevard Saint-Lazare, qui coupe le parc du Botanique en deux - n'ont-elles pas été réalisées ?

Quand le tracé du tram fera-t-il l'objet d'une enquête publique ?

Quelles sont les autres mutations immobilières scolaires envisagées dans cette zone ?

[177]

Mme Marie Nagy (DéFI).- À plusieurs reprises, je vous ai interpellé sur la nécessaire sauvegarde de ces immeubles remarquables du coin des rues des Sables et du Marais. Vous m'aviez d'abord répondu que vous alliez prendre des contacts et ensuite que la procédure était arrivée à son aboutissement.

Je salue aussi le travail remarquable de l'Atelier de recherche et d'action urbaines, qui a sensibilisé l'opinion publique, les décideurs et la presse à l'intérêt de ces bâtiments. La Ville de Bruxelles et M. Coomans de Brachène ont aussi rappelé l'urgence de protéger ce patrimoine.

M. le secrétaire d'État, vous avez donc tenu vos engagements pris devant le parlement en discutant avec les intervenants pour dégager une solution plus satisfaisante. Pouvez-vous détailler les décisions survenues ? Quel sera le calendrier ?

Les projets comprennent-ils bien la rénovation de ces immeubles remarquables ? Outre la sauvegarde, il faut aussi les maintenir en état. Qu'est-il prévu à ce sujet ?

C'est en tout cas une belle décision.

[179]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- M. Coomans de Brachène, je suis toujours étonné de constater à quel point vous vivez dans le passé au lieu de regarder vers l'avenir. Je tiens à vous saluer, Mmes Pauthier et Nagy, pour avoir reconnu le travail réalisé. L'Atelier de recherche et d'action urbaines a effectivement réalisé un travail qu'il convient de reconnaître.

En réponse à l'une des premières interventions de Mme Nagy à ce propos, je lui avais promis que nous tenterions de résoudre discrètement ce dossier. J'ai tenu parole. En effet, j'ai pris l'initiative de chercher une solution avec la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) ainsi que les autres acteurs de cette zone. Nous avons l'avantage d'avoir une bonne vision des développements dans la zone englobant le boulevard Pachéco et ses alentours. En outre, nous avons pu rassembler les différentes parties.

Pour ma part, j'ai joué le rôle de facilitateur. Ce sont toutefois Belfius et la KU Leuven qui mènent la danse. Je n'ai rien à voir avec cette histoire et je ne leur ai d'ailleurs rien demandé. C'est leur contrat, ce sont leurs affaires et la Région n'y a pas vraiment pris part.

M. Coomans de Brachène, s'agissant de l'état et de l'avenir des rues du Marais et des Sables, je vous conseille de vous adresser au développeur du projet. La dernière fois que je suis entré dans le bâtiment, il ne m'avait pas vraiment l'air d'avoir beaucoup changé. Le bâtiment en tant que tel peut parfaitement être transformé, en conservant son architecture actuelle, et devenir un bâtiment ayant une fonction résidentielle, par exemple pour accueillir des étudiants. Une chose est claire : il n'y aura pas de démolition. Belfius Insurance m'a clairement dit vouloir respecter la nature du bâtiment.

[181]

Belfius Insurance est actuellement à la recherche d'un architecte qui développera le projet et souhaite avancer rapidement, tant pour la KU Leuven que pour la rénovation des rues du Marais et des Sables.

Je rappelle une fois de plus que ce n'était pas évident, parce que la KU Leuven avait un permis exécutable, confirmé par le Conseil d'État. Je tiens à féliciter la KU Leuven, qui a accepté le changement de contexte et abandonné un permis pour intégrer un autre projet. Certes, ce projet est aussi gagnant pour elle sur le plan de

la visibilité, du développement urbain et de la proximité. Tout ce quartier évoluera en effet dans les prochaines années.

Notons également le réaménagement du boulevard Pachéco grâce au plan directeur de la Ville de Bruxelles porté par Ans Persoons. Il s'agit d'un grand changement pour ce quartier.

Urban.brussels, le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et nous-mêmes avons bien coopéré. Belfius a lancé un concours pour le nouveau campus de la KU Leuven. Bien évidemment, ce concours est accompagné par les autres administrations. Un auteur de projet est désigné et l'objectif est que la KU Leuven ouvre ce campus en 2025 au plus tard, à l'occasion du 600e anniversaire de l'université.

[183]

Il va de soi que le développement de ce projet autour du boulevard Pachéco doit bien s'intégrer avec ce bâtiment d'une valeur architecturale importante.

Comme la demande de permis n'a pas encore été introduite, je ne peux pas vous renseigner sur les délais, mais sachez que Belfius et la KU Leuven veulent aller vite, ainsi que la Région et la Ville de Bruxelles. Si la Ville de Bruxelles, le maître-architecte, la Région, le promoteur et le maître d'ouvrage travaillent bien ensemble dès le début, la délivrance du permis peut être considérablement accélérée. Dans le cas du projet de la Royale belge, le permis a par exemple été délivré en huit mois.

Je répète qu'il s'agit de mélanger du résidentiel sous différentes formes dans le bâtiment.

L'occupation temporaire qui n'entrave pas une possible reconversion future est de plus en plus autorisée dans la Région bruxelloise. Dès que le gouvernement aura adopté en dernière lecture l'arrêté sur les actes et travaux de minime importance et le permis temporaire, nous pourrons vous donner plus d'informations sur cette question.

Nous devons prochainement traiter la demande de classement qui a été déposée. Il faudra prendre en considération l'historique du dossier pour ce faire.

[185]

L'activation des rez-de-chaussée et la mutualisation des salles en soirée ont fait l'objet de réflexions dans le cadre du concours.

Il y a aussi un parking. Toute la zone est aujourd'hui assez compliquée. Nous voulons profiter de ce projet pour mieux intégrer le complexe dans le tissu urbain, y compris dans le futur plan directeur du boulevard Pachéco.

Je connais bien le projet de 2006, puisque c'est moi qui ai élaboré le schéma à l'époque. Entre-temps, la Ville de Bruxelles a lancé le plan directeur, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, pour mettre un tram, végétaliser davantage, rétrécir davantage et lier le haut et le bas de la ville via le boulevard. Dès lors, le plan de 2006 n'est plus vraiment d'actualité. Il sera complètement repensé.

Je n'ai pas connaissance d'autres grandes mutations immobilières scolaires en discussion dans la zone. Il y a l'école secondaire néerlandophone dans le complexe déjà en construction. La règle, du côté des écoles

néerlandophones, est, depuis longtemps, de mutualiser tout ce qui est commun, en dehors des heures scolaires et pendant l'été.

Le Passage 44 sera repensé. Cela fait partie de la mission architecturale en cours.

Ce projet de Belfius pour la KU Leuven, ainsi que les projets de la Monnaie royale de Belgique et de l'imprimerie de la Banque nationale de Belgique vont transformer la zone dans les années à venir de manière très importante. Le but est que le boulevard Pachéco, aujourd'hui désert urbain, devienne un véritable axe vivant pour les piétons, les cyclistes et les transports en commun, reliant le haut et le bas de la ville et permettant d'aller du cœur de la ville vers le Botanique et vers la gare du Nord. Le quartier va profondément changer. Cette décision ajoute à cela.

Je remercie encore une fois la KU Leuven, pour son ouverture et sa volonté d'intégrer la réflexion urbaine, ainsi que Belfius et tous ceux qui ont contribué au projet.

[189]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je remercie mes collègues Mmes Pauthier et Nagy pour leurs gentils mots concernant mon implication dans ce dossier. Je félicite également l'Atelier de recherche et d'action urbaines qui a été un soutien extraordinaire, ces dernières années, dans un dossier particulièrement complexe, où l'on se sentait parfois esseulé. C'est l'occasion de rappeler ici que l'associatif a joué un rôle essentiel.

Par ailleurs, je voudrais dire au secrétaire d'État que, si je suis un député du passé, lui est peut-être un ministre du passif.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Je n'ai pas dit que vous étiez un député du passé, mais que vous faites toujours tout l'historique d'un dossier. Je ne nie pas que ce soit important, mais il faut aussi regarder l'avenir. Je n'ai donc pas dit que vous étiez un député du passé, mais que vous regardiez toujours vers le passé. C'est un malentendu.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Il faut aussi pouvoir rappeler le passé. J'ai eu l'occasion de vous interpellier à plusieurs reprises sur le sujet. Ce dossier me tenait - et me tient toujours - à cœur. Ce n'est pas parce que je quitte une fonction que je l'abandonne.

Vous avez réussi à obtenir gain de cause avec Belfius, et je vous en félicite, mais sachez qu'en son temps, j'avais aussi proposé discrètement à AG Real Estate un accord sous la forme d'un contrat d'échange (swap). À l'époque, AG Real Estate avait accepté de ne pas faire avancer le dossier pendant plus d'un an pour permettre ce changement. Cela n'avait finalement pas abouti, mais il faut croire que le temps a fait son œuvre puisqu'ils en ont compris l'utilité. C'est une bonne chose, mais nous resterons attentifs.

Concernant le boulevard Pachéco, j'ai déjà eu l'occasion de vous interpellier sur d'autres propositions. Il y a beaucoup à faire. Nous devons travailler en bonne intelligence à l'avenir de ce quartier. Ce qu'on appelle historiquement les bas-fonds mérite mieux que le sort monofonctionnel qui leur est réservé. J'espère que l'arrivée de ces nouveaux habitants, fussent-ils des étudiants, permettra de redonner vie au quartier.

Nous nous réjouissons donc malgré tout, avec le regret d'avoir perdu dix bonnes années, car l'achat avait eu lieu en 2011, malgré l'opposition de la Ville de Bruxelles qui avait mis en garde contre une démolition.

[195]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Je remercie le secrétaire d'État d'avoir joué un rôle de facilitateur dans ce dossier. Je remercie également la KU Leuven d'avoir finalement réalisé que son approche n'était pas la bonne.

Comme vous, je pense que ce quartier changera beaucoup à l'avenir. Je compte sur ceux qui siègent à la Ville de Bruxelles pour poser des questions sur le fameux plan directeur de Mme Persoons. Il serait intéressant d'en savoir plus.

Concernant le rôle de l'associatif, il ne faut pas rester dans le passé et se dire que l'Atelier de recherche et d'action urbaines a fait du bon travail. En l'occurrence, ce travail commencé en 2012 est toujours en cours et se poursuit avec la demande de classement. Cette association joue un rôle très important dans le débat public, j'espère que vous le reconnaîtrez. Il serait favorable à la démocratie urbaine de notre Région de faire gagner du temps, en premier lieu, aux demandeurs.

S'agissant des demandes de classement, celles-ci doivent être appréciées par l'administration en fonction de l'intérêt du bâtiment, de son histoire, de son authenticité et de sa valeur, et non en fonction des possibilités de reconversion. Nous serons plusieurs à rester attentifs à cet aspect des choses.

[197]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Le secrétaire d'État vient de tracer des perspectives intéressantes pour le quartier Pachéco et les rues du Marais et des Sables.

Les principes qui nous semblent applicables et sur lesquels je voudrais insister sont les suivants : la mixité des fonctions, la valorisation du patrimoine et la vérification, de la part des investisseurs, de l'adéquation des programmes qu'ils décident de mettre en œuvre avec les caractéristiques des sites pressentis.

Ces principes posaient problème dans ce dossier et semblent aujourd'hui trouver une solution. Cela doit nous alerter pour l'avenir et les futurs projets.

- *Les incidents sont clos.*

[201]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'obtention du permis d'urbanisme pour le projet Brouck'R".

[203]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le 29 juin 2020, je vous interrogeais sur le projet Brouck'R après l'avis défavorable de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) : "Dans le courant de l'année 2020, le projet avait reçu un avis défavorable de la Commission royale des monuments et des sites, alors même que la commission de concertation demandait une révision du projet, condition sine qua non de son avis positif. Des défenseurs du patrimoine étaient également opposés au projet."

Depuis, le projet Brouck'R a obtenu son permis d'urbanisme. Si le projet ambitionne de redynamiser le centre-ville et de créer un ensemble mixte à dominante résidentielle, celui-ci ne doit pas se faire aux dépens du patrimoine bruxellois.

Dans cette commission, je vous faisais part de ma crainte concernant la "casquette" qui surplombe la place de Brouckère et qui risque de mettre à mal la lecture des différentes façades éclectiques dans un lieu en grande partie préservé. Vous m'aviez répondu que vous étiez dans l'attente des modifications du demandeur et des architectes.

Depuis nos derniers échanges, pourriez-vous m'indiquer quelles ont été les modifications du demandeur et des architectes visant à respecter l'avis de la CRMS ?

Des lignes directrices urbanistiques et architecturales ont-elles été fixées afin de mieux intégrer la casquette dans le bâti existant ?

Des contacts avec la CRMS ont-ils eu lieu à la suite de la commission de concertation pour trouver des pistes de solution, préalablement à la délivrance du permis ?

Dans le cadre des discussions sur le projet Brouck'R, avez-vous ouvert une réflexion sur la création de jardins et terrasses, tant privatifs que collectifs, dans ce quartier à forte densité ? L'option d'une verdurisation de la toiture de la grande salle de cinéma est-elle retenue ?

Les tendances déjà perceptibles après la crise du Covid-19, dont le télétravail et la baisse d'intérêt pour les surfaces de bureaux, ont-elles eu une influence sur le projet ?

Perspective.brussels a-t-il réalisé une étude préalable sur les incidences que le télétravail pourrait avoir à moyen et long termes sur ce quartier ? Dans l'affirmative, pourrions-nous en connaître les conclusions ?

[205]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Effectivement, des réunions préalables à l'introduction de la demande de permis d'urbanisme sont organisées avec la chambre de qualité et des réunions de projet avec les différents intervenants : la Ville de Bruxelles, urban.brussels, le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles Environnement.

Le 8 juillet 2021, la commission de concertation a rendu un avis favorable, conditionnel et unanime. Des réunions ont ensuite été organisées concernant cet avis avec tous les partenaires. La commission de concertation a émis une série de conditions sur l'intégration du projet et le respect du patrimoine, le choix des matériaux, la tonalité, les conditions spécifiques pour l'alignement des immeubles de style éclectique de la place de Brouckère. Je vous invite à lire l'avis rendu par la commission de concertation sur le site internet de la Ville de Bruxelles.

Des modifications sont requises par la commission de concertation. Par conséquent, de nouvelles mesures particulières de publicité seront organisées dès l'introduction du dossier. Je ne peux pas vous communiquer de calendrier, car nous n'avons pas encore reçu de documents.

(Le secrétaire d'État a lu, peu de temps après, une autre version de sa réponse, qui remplace le texte ci-dessus ; voir infra, p. 49)

[207]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je suis étonné de ne pas obtenir de réponse à mes questions concernant le télétravail.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- La question portait principalement sur le projet de logements.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- En effet, mais le télétravail a une influence très importante sur les logements, car de plus en plus des familles demandent une pièce supplémentaire dans le cadre du télétravail. Nous demandons donc des logements globalement plus grands, ce qui, en général, n'est pas la norme dans le centre-ville. Cela a-t-il une influence dans le cadre du projet ou est-il toujours question de petits appartements ?

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Je pourrai vous répondre lorsque le plan sera introduit.

[215]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Votre réponse parle d'elle-même : les plans n'ont malheureusement pas changé. Comme vous l'évoquiez tout à l'heure, il y a un avant et un après la crise du Covid-19 et peut-être faut-il en tenir compte sur le plan de la qualité et de la taille des logements. Cela me paraît important. J'espérais que nous pourrions évoluer sur ce point, car c'est maintenant que tout se joue. Une fois le permis octroyé, nous savons bien qu'il sera plus difficile de revenir en arrière.

Domage, j'ai le sentiment que nous avons manqué une occasion d'améliorer la qualité des logements avec l'avènement, plus rapide qu'on ne l'aurait pensé, du télétravail.

- L'incident est clos.

[219]

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'absence d'évolution relative à la détérioration persistante de la ferme du Meylemeersch dans la vallée du Vogelzangbeek".

[221]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- En juin 2020, je vous interrogeais sur l'avenir de la ferme du Meylemeersch, propriété de citydev.brussels qui demeure désespérément abandonnée depuis plus de dix ans, alors qu'elle est située au cœur d'un ravissant verger et qu'elle jouxte un périmètre de sept hectares classé en 2017, à savoir le site du Meylemeersch. Alors qu'il fut pendant un certain temps question d'y créer une activité horeca, vous m'avez expliqué l'année passée que si la ferme était difficile à aménager, il était cependant imaginable d'y créer de beaux projets.

Citydev.brussels avait ainsi été contactée par la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, qui souhaitait y installer son centre de revalidation pour oiseaux. Plusieurs réunions avaient suivi afin d'envisager un bail emphytéotique. La Ligue projetait d'occuper la ferme et de construire des volières d'envol sur la parcelle adjacente appartenant à l'Université libre de Bruxelles. Malheureusement, le loyer pour le bail emphytéotique proposé par citydev.brussels était bien trop élevé pour la Ligue, ce qui hypothéquait la faisabilité de l'implantation du centre de revalidation des oiseaux.

Pourriez-vous faire le point sur l'évolution de ce dossier ? Quels sont les derniers résultats des collaborations entre Bruxelles Environnement, votre cabinet et citydev.brussels ?

En outre, des discussions avaient lieu avec Bruxelles Environnement pour envisager la possibilité de favoriser des projets d'agriculture urbaine au sein du verger. Comment ces projets évoluent-ils ?

Par ailleurs, vous m'aviez informé l'année passée qu'un marché de service devait être lancé sous peu afin de désigner un bureau d'études responsable du futur plan directeur du site. Ce bureau d'études a-t-il été désigné ? Dans l'affirmative, quelles sont les premières avancées relatives à ce plan directeur ?

Comment le dossier évolue-t-il dans le cadre du plan directeur piloté par citydev.brussels pour le site Érasme sud ? Au niveau des aménagements temporaires du site, quelle est l'évolution depuis l'année dernière ? Des discussions sont-elles enfin en cours avec la commune afin d'envisager une affectation temporaire ou, à tout le moins, une sécurisation du site ?

Je ne vous cache pas, M. le secrétaire d'État, que j'ai eu des nouvelles navrantes de la Ligue qui m'a dit que la piste du Meylemeersch était abandonnée. J'espère que vous pourrez me répondre plus globalement. C'est un triste dossier, quasiment un contre-exemple de ce qu'il faut faire lorsqu'on est un pouvoir public.

[223]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Le bureau LAB705 a été désigné par citydev.brussels pour la réalisation du plan directeur du site de la zone d'entreprises en milieu urbain Érasme. Plusieurs réunions, regroupant les différents acteurs, ont été organisées afin de présenter ce plan. La revalorisation du bâtiment de la ferme de Meylemeersch est prévue dans le plan directeur en lien avec les activités d'agriculture urbaine projetées au sud du site et avec la promenade verte. Nous n'avons pas encore reçu d'informations quant à l'affectation exacte qui sera donnée à la ferme. Nous avons notamment discuté du stockage des produits liés à l'agriculture urbaine et de la création d'une aire de repos ou de pique-nique en rapport avec la promenade verte.

Il a essentiellement été mis en avant que des lignes à haute tension passent très près du bâtiment et qu'il n'est donc pas envisageable d'y placer une activité qui implique le séjour prolongé des personnes. Il s'agit également de la raison pour laquelle la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux ne s'est pas installée à cet endroit.

Citydev.brussels nous a signalé vouloir présenter le plan directeur en réunion de projet dans le courant de ce mois d'octobre. En parallèle, une partie du site est développée par le bureau MA2 pour l'aménagement de la Fondation Michel Cremer sur le site, un projet qui s'intègre dans le plan directeur développé par LAB705. Le permis devrait être introduit avant la fin de l'année.

À l'heure actuelle, urban.brussels ne possède pas de détails quant aux aménagements temporaires ou une sécurisation du site.

[225]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je vous remercie pour cette mise au point. Ce dossier est un peu emblématique d'une négligence coupable de citydev.brussels par rapport à un patrimoine. Il est plus que temps d'apporter des réponses définitives et de trouver une nouvelle affectation pour ce chancre.

Je regrette l'absence de solution en lien avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux. Il faudra d'ailleurs se pencher sur la question de la présence à Bruxelles de cette dernière, qui voit dans cet échec le signe d'un réel problème. Ce sujet vous concerne moins, mais il reste une de mes préoccupations.

- *L'incident est clos.*

[229]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la restauration de l'ancienne maison du prieur au Rouge-Cloître, à Auderghem".

[231]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le 14 décembre dernier, je vous ai interrogé sur la restauration de l'ancienne maison du prieur du Rouge-Cloître d'Auderghem.

En effet, après de nombreuses hésitations et le dépôt de plusieurs demandes de permis d'urbanisme, la restauration avait enfin pu démarrer. Les travaux ont malheureusement accusé un léger retard en raison de la crise sanitaire. Vous aviez indiqué que l'entreprise générale Group Monument espérait être en mesure de terminer les travaux d'ici à la fin du mois de février, voire en mars 2021.

Vous aviez également répondu que la direction facilities du service public régional de Bruxelles (SPRB), qui assume les missions confiées à la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale, lancerait un appel à manifestation d'intérêt. Il aurait pour objet la désignation d'un ou des porteurs de projet pour une exploitation pérenne et durable du bâtiment afin d'y organiser des activités horeca, culturelles et de divertissement au terme de la rénovation.

L'entreprise espérait terminer les travaux entre la fin du mois de février et le mois de mars 2021. De ce fait, pouvez-vous me confirmer que les travaux ont bien été finalisés ? Si ce n'est pas le cas, des indemnités de retard sont-elles prévues ? Si oui, pour quel montant ?

Pouvez-vous expliquer l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la direction facilities du SPRB pour la désignation d'un ou plusieurs porteurs de projet en vue d'une future exploitation ?

La presse avait annoncé qu'après la restauration, le bâtiment compterait un restaurant au rez-de-chaussée et des salles de conférence et d'exposition à l'étage. Ce scénario est-il toujours d'actualité ?

[233]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- En ce qui concerne la finalisation du chantier, les travaux ont été retardés en raison du Covid-19. De plus, de nombreux travaux imprévus se sont avérés nécessaires à la suite de découvertes en cours de chantier. L'exécution de ces travaux supplémentaires a également nécessité un délai supplémentaire de réalisation qui a été accordé à l'entrepreneur. La réception provisoire des travaux a eu lieu en juillet 2021.

La levée des remarques constatées lors de la réception est attendue en octobre de cette année, excepté la finalisation des travaux de restauration des abords. L'apport de nouvelles terres, nécessaires à la réalisation du gazon autour de la maison du prier, a été momentanément bloqué par Bruxelles Environnement, qui exige l'octroi d'un permis d'environnement, nonobstant le fait que le permis d'urbanisme délivré à la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale autorisait l'apport de nouvelles terres.

Des amendes de retard sont prévues dans le cahier spécial des charges, conformément à l'article 86 de la loi. Toutefois, aucune amende ne peut être exigée en l'espèce, car un prolongement du délai d'exécution fut accordé à l'entrepreneur en raison des événements imprévus et des découvertes en cours de chantier.

Concernant l'appel à manifestation d'intérêt, le lancement public de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt mené par la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de la désignation d'une exploitation pérenne de la maison du prier au Rouge-Cloître a été lancé en juin 2021. La communication ainsi que la publication des documents de l'appel ont été créées et mises en ligne sur le site du service public régional de Bruxelles (SPRB). Urban.brussels a relayé la publication par ses propres canaux et sur sa page Facebook.

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt est de pouvoir répondre aux nouvelles fonctions conférées au bâtiment, à savoir un espace horeca et un équipement socio-culturel et de divertissement. Ces nouvelles fonctions sont complémentaires au site du Rouge-Cloître, la procédure d'appel ayant été rédigée de façon à sélectionner les exploitations renforçant l'attractivité du site. Cet appel à projets s'adresse aux opérateurs dont le projet peut répondre en tout ou en partie aux deux assignations du bâtiment.

L'appel a été diffusé par différents canaux de communication publics : ceux du SPRB, de la commune d'Auderghem, d'urban.brussels, de Bruxelles Environnement, de hub.brussels et de citydev.brussels.

[235]

La remise des candidatures était prévue pour le 11 octobre et des visites sont donc actuellement en cours avec les candidats intéressés. La phase d'analyse des candidatures et des négociations sera effectuée par le biais d'un comité d'avis, ce qui permettra d'affiner les projets à monter ou de dégager éventuellement des groupements de projets présentant des possibilités d'association dans l'exploitation globale du bâtiment.

L'objectif de l'appel est de pouvoir répondre aux deux nouvelles fonctions conférées au bâtiment, à savoir l'horeca et un équipement socio-culturel et de divertissement. La programmation de l'étage du bâtiment n'est

donc pas restreinte à une fonction d'exposition et de conférence. Elle est ouverte à des propositions d'activités socio-culturelles plus larges s'inscrivant dans le cadre des conditions et contraintes de l'appel.

En ce qui concerne l'échéancier, voici les prévisions :

- remise des candidatures en octobre 2021 ;
- examen des candidatures et négociations durant trois mois ;
- décision d'attribution du projet en janvier 2022 ;
- délai estimatif de réalisation des travaux d'aménagement de l'horeca, ainsi qu'octroi des autorisations administratives nécessaires pour l'exploitation de l'horeca pour juin 2022.

Par ailleurs, voici les conditions d'occupation :

- mise à disposition, partielle ou totale, de long terme, pour une durée de 10 ans minimum ;
- le contrat prendra la forme d'une concession domaniale, le bâtiment appartenant au domaine public de la Région bruxelloise ;
- paiement d'une redevance mensuelle de part fixe pour l'exploitation totale et de part variable pour l'horeca ;
- mise à disposition casco du bâtiment ; des travaux d'aménagement des équipements de cuisine doivent encore être réalisés par l'exploitant.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de désignation du futur exploitant du lieu, le bâtiment est actuellement donné en occupation précaire à la commune, qui participe à la redynamisation du site et sa mise en valeur.

La commune est également impliquée, par sa participation au comité d'avis, dans la procédure d'appel à manifestation d'intérêt visant la désignation du futur exploitant. Ce comité accompagnera la Régie foncière de la Région de Bruxelles-capitale dans l'analyse des candidatures. En outre, son avis a également été sollicité en amont, dans l'élaboration du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

Enfin, l'enveloppe budgétaire initiale d'environ 3.960.000 euros a été respectée.

[237]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le temps perdu me donne une impression de gâchis. Le secrétaire d'État me répétera sûrement que je suis un homme du passé, que je me rappelle toujours ce qu'il s'est passé auparavant. Certes, mais c'est important.

Même si aujourd'hui se profile enfin, après tant d'années, une potentielle réoccupation, la dernière occupation dont je me souviens date de lorsque je n'étais encore qu'un petit enfant. J'ai 44 ans aujourd'hui. Pourquoi a-t-il fallu autant de temps ? C'est une impression systématique de gâchis : à chaque fois qu'il faut sortir un dossier de l'ornière, cela prend de nombreuses années.

Lorsque je vous avais interrogé il y a un an, le lancement était selon vous imminent, alors qu'il vient à peine de se faire. J'ai de nouveau l'impression que nous perdons beaucoup de temps. Il y a un mois à peine, les travaux n'étaient pas du tout terminés, contrairement à ce qui est annoncé ici. Certes, les bâtiments seront livrés casco. C'est le moins qu'on puisse dire.

Ce bâtiment aurait déjà pu être occupé en partie durant la saison d'été. Nous avons donc à nouveau manqué une saison, au détriment de ce lieu d'exception très apprécié et extraordinaire. Une file de 40 ou 50 m s'était formée devant un petit vendeur de gaufres dans cette zone, j'en ai des photos. C'était son jour de chance, car il était le seul à pouvoir vendre quelque chose. Il existe donc une demande des habitants, des promeneurs présents, qui ne peuvent pas profiter d'un lieu de détente et d'un lieu horeca.

Accélérons donc les procédures pour qu'elles ne prennent pas autant de temps. J'ai une fois de plus l'impression que nous avons perdu un an. Nous aurions pu avancer après ou même avant ma question. Une fois de plus, une fois de trop, la Région de Bruxelles-Capitale attend.

- *L'incident est clos.*

[241]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- À la suite d'une méprise, je souhaiterais rectifier la réponse, que j'ai lue il y a quelques instants, à la question orale de M. Coomans de Brachène concernant l'obtention du permis d'urbanisme pour le projet Brouck'R.

Dans le cadre de son projet, le demandeur a apporté les modifications suivantes, avant la délivrance du permis d'urbanisme qui a eu lieu le 8 juillet 2021 :

- diminution du gabarit de l'immeuble de bureau à front de la rue des Augustins. Il était initialement de type "rez + 10" et entraînait ainsi en conflit visuel avec la rehausse surplombant l'hôtel à la place de Brouckère. Les perspectives depuis la rue du Fossé aux Loups et la place de Brouckère s'en trouvent simplifiées. Seule l'extension au-dessus de l'hôtel inscrit le projet de façon affirmée dans l'espace bâti de la place. La contemporanéité du projet s'en trouve soulignée, les lignes de perspective sont assumées et franches ;
- fourniture d'une vue en 3D et en couleur du bâtiment projeté afin de s'assurer de son intégration dans son environnement bâti, notamment en regard de la tour Multi et de son revêtement clair. Une teinte champagne, au lieu du bronze, a ainsi été choisie pour des nuances plus subtiles ;
- respect des typologies des toitures des immeubles des numéros 42, 44 et 46 de la place ;
- production d'une étude stratigraphique sur l'ensemble des façades de la place de Brouckère. Il en est ressorti une proposition adaptée aux différentes typologies d'immeubles et en cohérence avec la nouvelle fonction du bâtiment ;
- proposition de composition des vitrines commerciales à front de la place dans le respect du caractère historique de celle-ci, et en dialogue avec l'intervention contemporaine en toiture.

[245]

Concernant les deuxième et troisième questions, la Commission royale des monuments et des sites a remis un avis au fonctionnaire délégué dans le cadre de l'instruction du dossier, tout comme les autres instances. Le

fonctionnaire délégué s'en inspire pour faire évoluer les projets. Des réunions de travail avec urban.brussels et la Ville de Bruxelles ont mis en évidence la difficulté de lisibilité du projet général. Cette incohérence était notamment due à l'extension en hauteur de l'immeuble de bureaux de la rue des Augustins.

Lors de ces réunions de travail, il a également été proposé d'intégrer le bâtiment des numéros 8 et 10 de la place de Brouckère au projet général. Il s'en est ensuivi un meilleur raccord en toiture et un meilleur traitement architectural, notamment en ce qui concerne les teintes des matériaux de façade de l'immeuble d'angle rue des Augustins/place de Brouckère, lequel s'harmonise désormais avec l'ensemble. Ces réunions ont permis de confirmer le choix d'un volume contemporain franc et affirmé afin de matérialiser la réaffectation de l'ensemble.

La quatrième question porte sur l'aspect paysager et environnemental du projet, auquel il a été apporté une réponse dans le cadre du projet modifié.

Le demandeur a augmenté, dans la mesure du possible, la proportion de jardin planté au cœur de l'îlot, compte tenu du contexte très particulier de la présence d'un parking de trois niveaux et de la nappe phréatique dont la hauteur rend difficile la dispersion des eaux de pluie sur le site. Le projet propose en outre d'améliorer la situation actuelle où le rez-de-chaussée est entièrement bâti et minéralisé. Les toitures plates des rez-de-chaussée en intérieur d'îlot seront munies de végétations intensives, les autres toitures plates aux étages seront recouvertes de végétations extensives.

Les murs mitoyens du contexte cinématographique seront végétalisés, mais les toitures de ce dernier, n'étant pas la propriété du demandeur, ne seront pas modifiées.

Concernant les cinquième et sixième questions, les superficies de bureaux ont été sensiblement réduites du fait de la suppression des étages émergents du côté de la rue des Augustins. Cependant, cela n'est pas spécifiquement lié aux circonstances sanitaires consécutives au Covid-19.

[247]

À l'égard des statistiques demandées, perspective.brussels a publié son Aperçu conjoncturel en septembre.

Entre-temps, le ministre-président et moi avons créé un groupe de travail, dont font partie urban.brussels, perspective.brussels et le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale, pour étudier la reconversion des espaces de bureaux, établir des recommandations urbanistiques et architecturales ainsi que les plans.

[253]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE
L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

concernant "la restauration du château des Trois Fontaines".

[255]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le 14 décembre dernier, je vous interrogeais sur la restauration du château des Trois Fontaines à Auderghem.

En effet, la commune d'Auderghem a fait part, à de nombreuses reprises, de ses craintes auprès du ministre-président bruxellois quant à l'état de délabrement du château des Trois Fontaines, propriété de la Région. Vous m'aviez répondu que la restauration du château se déroulait en deux phases.

D'abord, vous m'avez assuré que le bâtiment était protégé par une toiture performante grâce à la restauration de la charpente, le remplacement des gouttières et descentes d'eau, la réfection de l'égouttage souterrain, le remplacement de la couverture et l'isolation de la toiture.

Ensuite, vous avez précisé que la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale avait volontairement mis le dossier en attente en 2018 pour ce qui concerne la restauration de l'intérieur du bâtiment, étant donné le manque de budget. Un permis d'urbanisme a été délivré en mars 2020 et une réunion a eu lieu à la fin du mois de mai pour finaliser le cahier des charges.

Au vu de ces éléments, je vous avais demandé d'attribuer au plus vite une nouvelle affectation à ce bâtiment emblématique afin que le château ne retombe pas à l'abandon. Je vous avais suggéré de tendre à la main à des fondations ou entreprises privées afin que la Région bruxelloise tire profit d'un bâtiment dont elle ne sait que faire.

Pourriez-vous me dresser l'état des lieux de la restauration ? Qu'en est-il du cahier des charges de l'appel d'offres ? Un entrepreneur a-t-il enfin été désigné ?

Sachant que le bien se situe en zone Natura 2000, ce qui restreint son occupation à des activités dites calmes, avez-vous déjà exploré des pistes avec urban.brussels ? En 2016, la commune d'Auderghem avait suggéré plusieurs options pour l'occupation du lieu, dont un musée, un centre pédagogique et un centre culturel. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si ce n'est pas encore le cas, le gouvernement pourrait-il lancer un appel à idées ou un appel à projets pour la revitalisation et la préservation du site ?

Avez-vous considéré l'idée de contacter des entreprises privées ou des fondations ?

[259]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Le cahier des charges de la restauration a été rédigé en 2019. L'appel d'offres a été lancé et plusieurs entreprises y ont répondu. L'adjudicataire a été désigné et le marché, notifié en date du 28 septembre 2021. Le permis a été délivré en mars dernier.

Le chantier n'a pas encore commencé. Compte tenu des difficultés d'installation et des autorisations préalables nécessaires - permis d'environnement, approbation par Bruxelles Environnement du plan d'installation de chantier, octroi d'une dérogation aux réserves naturelles... -, la date de démarrage a été fixée au 6 décembre 2021, pour une durée de quinze mois.

Le permis prévoit une destination de lieu de culture et divertissement permettant d'accueillir du public : zone d'accueil avec kitchenette, toilettes destinées aux personnes à mobilité réduite, espaces polyvalents.

Quatre pistes de programmation sont déjà envisagées dans le projet et dans l'aménagement interne des lieux :

-
- programmation éducative et pédagogique : classes de forêt, location aux écoles, stages, événementiel ;
 - programmation culturelle : musée, salle d'expositions, séminaires ;
 - exploitation commerciale : librairie, bibliothèque, location pour conférences, etc. ;
 - bureaux : espaces de travail pour associations en lien avec l'environnement et le patrimoine.

Un appel à idées ou à projets en vue de trouver une affectation précise pourrait être pertinent, mais cela relève de la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale.

[261]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Ce lieu est totalement à l'abandon et exposé aux quatre vents. Je vous encourage à aller voir. C'est sidérant. On y entre comme dans un moulin, c'est à se demander comment il n'est pas squatté et n'a pas déjà brûlé. Sa seule chance est d'être inconnu de la plupart des Bruxellois.

Faites le nécessaire : il y a urgence ! Le jour où il brûlera, vous serez responsable car vous aurez été prévenu. Je vous ai déjà interpellé.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- J'ai répondu au nom du ministre-président.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Certes, mais vous êtes compétent pour cette matière depuis plusieurs années maintenant. Vous avez un certain recul et la possibilité d'agir dans ce dossier important. Cependant, alors que je vous interroge pour la deuxième fois, je constate que rien n'avance réellement. Pourtant, ce bâtiment continue à déperir et se trouve dans une situation dramatique.

- *L'incident est clos.*

[269]

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE PAUTHIER

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la rénovation du complexe muséal du Cinquantenaire en vue du bicentenaire de la Belgique".

[271]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Depuis 1905, le site du Cinquantenaire et ses célèbres arcades constituent l'un des symboles de notre capitale. Élevé dans le cadre des 50 ans de l'indépendance de la Belgique, cet ensemble monumental remarquable est connu de tous.

C'est par la presse que nous avons eu vent de la volonté des secrétaires d'État fédéraux, MM. Dermine et Michel, de faire du Cinquantenaire le théâtre des festivités du bicentenaire de la Belgique. Ainsi, nous apprenons que, si le Cinquantenaire ne sera pas fort différent de celui que l'on voit aujourd'hui, il sera remis au goût du jour.

Êtes-vous en contact avec vos homologues du gouvernement fédéral concernant la réflexion en cours autour du projet de rénovation du site du Cinquantenaire en vue des célébrations du bicentenaire de notre pays ? La Région dispose-t-elle d'un calendrier ?

Quel impact la rénovation aura-t-elle sur l'accessibilité du site ? Les travaux de rénovation concernent-ils aussi bien les façades que les intérieurs des institutions muséales ? Suivent-ils le plan de gestion propre à chaque institution présente sur le site, ou un plan directeur d'ensemble a-t-il été établi ?

Y a-t-il un membre de l'exécutif bruxellois au sein du comité de pilotage pour le nouveau du Cinquantenaire ?

Il est question d'un changement de nom. La population sera-t-elle consultée ?

Une ouverture au public plus large des arcades, du pavillon des Passions humaines et du musée Wiertz est-elle envisagée ?

L'interdiction du parking sur l'esplanade est-elle respectée ? La couverture de la trémie qui hache le parc est-elle étudiée ? La construction de nouveaux bâtiments est-elle envisagée sur le site ? La Commission royale des monuments et des sites a-t-elle été associée à la réflexion ?

Il est également question que certains musées déménagent : lesquels et pour faire place à quel type d'infrastructures destinées à incarner l'image de l'Europe à Bruxelles ? Ne s'éloigne-t-on pas de l'objectif proprement national de ce bicentenaire et des objectifs du plan de relance ?

[273]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Vos questions sont prématurées. En effet, le gouvernement fédéral n'en est qu'au début de sa réflexion. Le ministre-président et moi-même avons rencontré le secrétaire d'État fédéral Thomas Dermine, de même que Paul Dujardin, qui est à la tête du comité de pilotage.

Nous devons voir ce qu'il résultera de ce travail. Nous avons reçu la promesse que la Région bruxelloise sera clairement associée, mais nous ne savons pas encore sous quelle forme. Il va de soi que l'interdiction du parking est un point de départ pour moi.

La volonté du secrétaire d'État fédéral de revaloriser le site du Cinquantenaire est une excellente initiative. L'ensemble est sous-exploité et l'horizon 2030 offre une bonne opportunité en ce sens. De nombreux bâtiments sont encore inaccessibles au public et de nombreuses idées circulent. Dans tous les cas, la bonne nouvelle est que nous sommes associés à la démarche.

[275]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- C'est une bonne nouvelle que la Région soit institutionnellement associée. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que, pour les Bruxellois, il est toujours un peu curieux de voir des effets d'annonce dans la presse. Il vaudrait mieux démarrer une consultation pour connaître la vision que les

Bruxellois ont de ce site, mais aussi pour connaître les intentions de l'État fédéral, puisque les annonces dans la presse font un lien avec la valorisation de l'image des institutions européennes dans ce quartier.

Du reste, je ne comprends pas très bien ce que vient faire ici Paul Dujardin. Je ne peux donc que vous inviter à faire preuve de transparence dans ce dossier qui touche à un site emblématique. Le bicentenaire, dont la date est proche, est un engagement du gouvernement fédéral. Merci de le faire main dans la main avec les Bruxellois.

- *L'incident est clos.*